

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt I BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : http://www.sntrs.net

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle - Prix : 2,50€

Édito

Agissons pour nos salaires !

Le ministre de la Fonction publique a décidé, malgré la demande de l'ensemble des syndicats de fonctionnaires, de ne pas revaloriser le point d'indice en 2003. Une année « blanche » pour nos salaires, qui va porter à 5% la perte de pouvoir d'achat à indice constant depuis 2000. Pour 2004, il nous sera octroyé en tout et pour tout une revalorisation de 0,5% en janvier. La perte de pouvoir d'achat atteindrait alors 6% fin 2004 !

Austérité et désinformation

Tout cela n'empêche pas le gouvernement d'affirmer que les salaires auraient augmenté de 4% en moyenne sur 2001 (2% selon l'Insee, derniers chiffres disponibles). En fait, le ministère fait entrer dans la base de calcul des éléments tels que les mesures individuelles : promotions de corps ou de grade, avancements d'échelon (02%, d'après l'Insee), les mesures catégorielles spécifiques, la mise en place des statuts d'emploi, en particulier pour l'encadrement, l'accroissement des primes fonctionnelles et la mise en place de la NBI (qui ont fait passer en 20 ans la part des rémunérations complémentaires de 12% à 17% des rémunérations globales, soit 1,8% d'après l'Insee.

Le salaire moyen par tête augmente ainsi mécaniquement. A corps, grade et échelon identique, le salaire ne s'est accru que de 0,1% (Cf. Insee Premières, septembre 2003). Et les gains indiciaires des changements d'échelon sont souvent rognés, voire annulés par la hausse des prix (1,7% en 2001).

C'est bien la valeur du point d'indice qui est déterminante dans l'évolution de nos traitements, et rien d'autre.

Inclure dans l'estimation des augmentations de rémunérations le glissement-vieillesse-technicité (GVT), marque la volonté de modifier la politique salariale en marginalisant le référent collectif que constitue le point d'indice et donc le traitement de base.

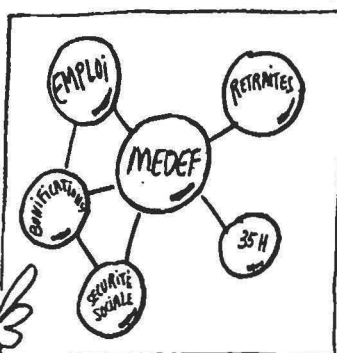
A cela s'ajoute la suppression d'un jour férié, le lundi de pentecôte, pour tous les fonctionnaires dès l'année 2005. La référence annuelle du temps de travail passera de 1600 à 1607 heures. Ce jour de travail supplémentaire, non rémunéré, revient de fait à une diminution du salaire horaire de 0,5%.

Les fonctionnaires au régime sec

L'austérité que le gouvernement nous impose concerne 9 millions de personnes, actives et retraitées. L'argument de maîtrise des dépenses publiques, le chantage à l'accroissement des déficits ne sont pas recevables. Les salaires des fonctionnaires sont un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, au développement du pays. Les choix gouvernementaux d'allègement des impôts sur les plus hauts revenus et de réduction des cotisations patronales ont entraîné une diminution des ressources de l'Etat, dans une logique d'abaissement du coût du travail.

Les salaires des fonctionnaires sont un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, au développement du pays. Les choix gouvernementaux d'allègement des impôts sur les plus hauts revenus et de réduction des cotisations patronales ont entraîné une diminution des ressources de l'Etat, dans une logique d'abaissement du coût du travail.

SI ON NE RÉAGIT PAS VITE CETTE MOLECULE VA FAIRE DES RAVAGES...



- FAUBOUR -

La désindexation des salaires aggrave la perte d'attractivité des carrières de fonctionnaires, alors que l'ensemble des services publics va connaître d'importants départs en retraite dans les années à venir. Pour l'ensemble de la fonction publique, le nombre de candidats aux

concours externes a chuté de 26% entre 1997 et 2001. Pour que la fonction publique redevienne attractive, il faut mettre en place une politique de rémunération ambitieuse, qui garantira des recrutements de qualité à tous les niveaux de qualification.

Le monde de la recherche s'inquiète, à juste titre, de la fuite des cerveaux et de la désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques. En ne revalorisant pas les salaires et en remplaçant le recrutement sur emplois statutaires de chercheurs et d'ITA par des CDD, le gouvernement aggrave ce processus. Il faut lutter contre cette politique néfaste de développement de la précarité dans nos secteurs.

Il est grand temps de se mobiliser sur la question salariale à partir de deux revendications principales :

- l'augmentation immédiate du point d'indice à 8 €,
- la revalorisation des grilles, pour tenir réellement compte des qualifications.

Nous n'oublions pas pour autant d'autres revendications, portées depuis longtemps par notre syndicat.

Nous réaffirmons notre exigence d'attribution pour tous, chercheurs et ITA, de la prime à 16% calculée sur l'indice médian de chaque grade, puis son intégration au salaire. Pour nous, la prime est un élément du salaire. Elle ne doit pas être modulée. Or, nous constatons aujourd'hui, au CNRS en particulier, une augmentation des modulations à la baisse des primes. En 2002, ce sont 545 ITA qui ont subi des amputations de primes : 347 femmes et 198 hommes. Comparons ces chiffres à ceux de 1999 (92 pour les hommes et 111 pour les femmes) : la part des agents concernés est passé de 1,46% à 3,79% des effectifs (2,87% des hommes, 4,64% des femmes).

Lutter contre l'individualisation des carrières

Nous sommes opposés à toute forme d'individualisation

des salaires qui entraînerait l'éclatement des acquis collectifs, de l'unicité des grilles de rémunérations et des fondements statutaires de la fonction publique. A ce propos, il convient d'explicitier ce que recouvre l' « opération mérite » lancée en septembre par le ministère, largement relayée par les media. Comme si nous n'étions pas jugés sur notre « manière de servir » ! Or, il existe aujourd'hui des outils permettant de valoriser l'investissement dans le travail, et cela a des effets sur nos carrières : accélérations d'échelon, changement de grade ou de corps au choix... Mais cela est pratiqué dans le cadre des garanties collectives fixées par les statuts. Ce que le gouvernement nous propose se situe hors garanties collectives et se fonde sur le discrétionnaire, l'aléatoire, le clientélisme. C'est à terme la destruction des collectifs de travail par la mise en concurrence systématique dans un rapport de sujétion vis-à-vis de la hiérarchie.

MOBILISONS-NOUS POUR LES SALAIRES ET L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT !

Avec l'ensemble des organisations CGT de la Fonction publique, avec toutes les fédérations de fonctionnaires,

le SNTRS appelle à organiser sans attendre le débat sur les revendications et les modalités d'une action de grande ampleur en janvier 2004, pour contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations salariales immédiates.

Sophie Toussaint-Leroy,
Secrétaire générale adjointe

CGT - CFDT - FO—UNSA— FSU - CFTC— CGC

salaires

FONCTION PUBLIQUE

IL FAUT NEGOCIER

Signez, faites signer la pétition intersyndicale nationale qui circule.

Nous l'adresserons dès la rentrée en mél aux adhérents.

Vous pouvez vous la procurer dès maintenant sur le site de l'UGFF : Www.ugff.cgt.fr

Les organisations syndicales vous appellent à vous réunir, à débattre des revendications et modalités d'action à envisager au cours du mois de janvier 2004 pour contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations salariales immédiates et à respecter un véritable dialogue social dans la Fonction Publique.

**Réforme des retraites :
Même les mannequins devront
travailler plus longtemps**



Sommaire

Pages 1-2	Edito : Agissons pour nos salaires !	<i>Par Sophie TOUSSAINT-LEROY</i>
Page 4	BUDGET 2004 : poursuivre l'action pour l'emploi et les crédits —Un appel aux chercheurs, aux ITA et aux doctorants.	
Pages 5 à 7	CA du CNRS du 19 décembre 2003 : déclarations Sur le Budget 2004 et sur la formation permanente.	<i>Par Jacques AUDIN</i>
Page 7	BUDGET 2004 : question écrite au CESR (Conseil Economique et Social Régional d'Ile-de-France).	<i>Par Jean-Pierre BAZIN</i>
Page 8	BUDGET 2004 : CA de l'INSERM —Communiqué de presse.	
Pages 9-10	SALAIRES : communiqué des organisations syndicales de la Fonction Publique et lettre ouverte au 1er Ministre.	
Pages 11-12	RETRAITES : BONIFICATIONS pour enfants —Signez la pétition.	
Page 13	LE SNTRS-CGT est intervenu auprès de la direction du CNRS	
Page 14	IRCANTEC : Non au coup de force gouvernemental	<i>Un communiqué de l'UGFF</i>
Page 14	Retraité et adhérent à la MGEN.	
Pages 15 à 17	TELETHON : pourquoi nous disons non au Téléthon 2003.	
Page 17	UN AUTRE REGARD SUR L'HUMAIN EST NECESSAIRE	<i>Par Albert JACQUARD</i>
Pages 18	Vers quelles sciences humaine et sociales au CNRS ?	<i>Par Vaccaro ROSSANA</i>
Page 18	LES ELECTIONS pour le renouvellement des Sections du Comité National auront lieu au printemps 2004.	
Page 19	Michel DEZA rétabli dans ses droits.	
Page 19	Jean-Claude GINET nous a quittés...	
Pages 20 à 25	CSN du 11 décembre 2003 : — Pour une véritable égalité Homme-Femme — Les réseaux professionnels	<i>Par Nadine ELIE</i>
Pages 26-27	PROTECTION SOCIALE : adresse de la CE à la CGT et réponse de Daniel PRADA	
Page 27	CNAS du CNRS	<i>Déclaration intersyndicale.</i>
Page 28	Qu'est-ce que la COMMISSION D'ENTRAIDE ?	<i>Par Anita PRIGENT</i>
Page 29	ANNEE EUROPEENE DES PERSONNES HANDICAPEES Solidaires dans la vie, solidaires dans l'emploi	
Pages 30 à 32	TRIBUNE LIBRE : OGM quels enjeux pour la Société ?	<i>Par Jean KISTER</i>
Pages 33 à 35	SECURITE SOCIALE : histoire d'une conquête !	<i>Par Jean MAGNIADAS</i>
Pages 36	ELECTIONS CAES 2ème tour : VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE SNTRS-CGT	

A propos des élections au CAES -Voir page 36-

Se mobiliser pour le second tour

Votez et faites voter pour le SNTRS CGT

BUDGET 2004
POUR SUIVRE L'ACTION
POUR L'EMPLOI ET LES CREDITS

Appel aux chercheurs, aux ITA et aux doctorants

A la suite des actions des 14 novembre et 5 décembre au Ministère et au CA du CNRS et celle du 10 décembre au CA de l'INSERM, le Gouvernement a été contraint à s'engager à verser aux EPST les crédits dus au titre de l'année 2002 selon le calendrier suivant :

En 2004:

- 119 millions d'€ au CNRS
- 12,5 millions d'€ à l'INSERM
- l'intégralité de l'arriéré à l'INRA.

En 2005:

- 59 millions d'€ au CNRS.
- rien pour l'INSERM!

NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE !

Le budget 2004 reste très largement insuffisant.

La précarisation de l'emploi s'accroît.

Des projets désastreux pour le CNRS sont à l'étude, concernant la recherche, les financements et les modes de gestion de l'établissement, pour une application dans un avenir très proche.

Le Ministère, avec le Gouvernement, rejette toute idée de négociation sur les revendications des personnels concernant l'emploi, les carrières et les salaires.

NOUS DEMANDONS:

- le versement immédiat au CNRS et aux autres EPST de tous les crédits 2002 non attribués,
- le rétablissement de l'ensemble des postes de titulaires supprimés dans les EPST,
- la transformation immédiate des CDD en postes de titulaires,
- le rétablissement des 300 allocations de recherche supprimées.

Nous rejetons tout projet qui viserait à affaiblir la recherche scientifique publique et le statut de titulaire des personnels.

Le SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales de la recherche publique et de l'université afin de décider avec elles d'actions sur l'ensemble des revendications, en particulier :

- un **RASSEMBLEMENT** le 19 décembre 2003 à 13 heures 30 au siège du CNRS, à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration qui va voter les répartitions budgétaires de l'organisme pour 2004;
- une **ACTION NATIONALE UNITAIRE** de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le courant du mois de janvier 2004.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS GAGNER !

Conseil d'Administration du CNRS du 19/12/ 2003

Jacques AUDIN, élu du SNTRS-CGT au CA a fait plusieurs déclarations sur les points suivants de l'ordre du jour :

- **sur le budget 2004,**
- **sur la présentation du Plan de Formation Pluriannuel,**
- **sur la politique d'accueil du CNRS** : convenu avec lui, l'intervention de Jacques sera publiée ultérieurement, ce sujet méritant une explication préalable du syndicat.

Déclaration sur le budget 2004

Je tiens à remercier M le Directeur pour la clarté des informations, pour les commentaires et explications jointes aux documents préparatoires.

Je ne voterai pas, *cependant* pour ce budget 2004 parce que c'est un budget de récession qui déséquilibre les missions du CNRS, qui diminue la liberté du chercheur, qui tarit la production des connaissances, qui paupérise l'emploi scientifique stable et rend plus incertaines la carrière des agents.

Les dépenses de personnels augmentent de 1.36% par rapport au budget primitif 2003 mais seulement de 0.29 % après la DM2 (*décision modificatrice*) d'octobre votée ici, c'est donc une baisse réelle de 2% du pouvoir d'achat qui est programmée pour les personnels.

Pour équilibrer vos dépenses salariales vous prévoyez déjà comme l'an passé de puiser 12M€ dans le fond de roulement. C'est peu au regard des 1.4 Milliards de la masse salariale mais beaucoup au regard des 340 Million d'€uros de crédits de fonctionnement et d'équipement du centre.

Ces compressions budgétaires sont incompréhensibles dans une dynamique pourtant affichée de priorité à la recherche, elles contraignent l'organisme à mener une politique de l'emploi au rabais:

- Recrutements repoussés encore au 1er décembre pour les ITA.
- Possibilités de promotions réduites, car liées aux créations de postes de titulaires.
- Blocage de carrière aussi pour les chercheurs.
- Sans doute des mesures d'économie draconiennes dans tous les secteurs.
- Les 0.5% d'augmentation de salaire prévus au 1er janvier (7 M€) ne sont pas budgétisés. Espérons que l'Etat

ne nous demandera pas de les prendre sur nos fonds propres.

-Les mesures Durafour ne sont pas prises en compte. Le CNRS, *déjà très en retard dans leurs mises en œuvre*, devra puiser à nouveau 8.9M€ dans **des réserves qu'il n'a plus que fictivement.**

Car si j'ai bien compris, les reports budgétaires prévisibles sont estimés à 155M€ alors que les **restes à payer** de 2003 sont estimés, eux, à 185M€. Cela fait donc moins 30M€ dans les caisses... en théorie, je vous l'accorde.

Mais en pratique le CNRS est obligé de fonctionner aujourd'hui avec une carte bancaire à débit différé.

Il faut quand même le savoir, surtout après avoir frôlé les 500M€ de reports budgétaires en 2001. La chute est vertigineuse et les espoirs de développer les laboratoires tombent aussi.

Concernant le budget hors masse salariale, j'ai encore moins de raisons de le voter.

Je suis d'accord avec vous, M. le Directeur Général, pour qu'on ne parle plus dans ce CA que de CP. Les AP n'ont de sens en effet que dans le cadre d'une politique soutenue sur le long terme. Cela devrait pouvoir être le cas d'une vraie politique scientifique nationale ambitieuse placée au-dessus des aléas politiques et nous y serions favorables. Mais nous n'en sommes plus là et mieux vaut raisonner sur du concret que sur des promesses électorales.

Je refuse de considérer cependant que les 113 M€ de 2002 réintroduits dans ce budget à la suite de la mobilisation des personnels sont de l'argent frais. Les vrais CP 2004, inscrits dans la loi de finances s'élèvent à 342M€ (455-113) ils sont à comparer avec les 340M€ de 2003 mais surtout avec les 412M€ de 2002. Car c'est 2002 qui compte dans l'échéancier des aléas politiques !!!

Donc en gros on reconduit 2003 qui était en baisse de 17.3% sur 2002 et vous misez sur une augmentation des ressources propres (*essentiellement publiques, Etat, Région, Europe*) pour maintenir le niveau de dépenses globales. C'est quand même de la corde raide. Globale-

ment tous CP confondus (subvention d'Etat et ressources propres) nous accuserons quand même un retard de 3.8% par rapport à 2002, soit 8% de pouvoir d'achat en moins si on intègre l'inflation.

- La dotation aux Départements, Instituts et Programmes baisse de 13.8%

- Celle des programmes prioritaires baisse de 22.95% avec une redistribution des priorités.

- Les grands équipements, hors Soleil et engagements internationaux, sont en baisse de 21.5%.

La dotation des laboratoires est en baisse de 9.76%

C'est toute la politique du Centre qui est remise en cause, **le CNRS est mis à genoux et ses chercheurs plus que jamais sont contraints à mendier.**

On est en train de transformer le CNRS en agence d'intérim et de prestation de service.

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Vous écrivez, M. le Directeur, qu'il était inévitable que le Gouvernement diminue la dotation compte tenu des reports *budgétaires* importants.

Ce Conseil doit se poser alors au moins deux questions.

La première : pourquoi les laboratoires du CNRS n'ont-ils pas été en mesure de consommer depuis 1997 la totalité de leurs ressources propres au fur et à mesure qu'elles arrivaient dans les laboratoires?

Bureaucratie, règles des marchés publics, complexité des financements? Sans doute pour une part, mais pour l'essentiel n'est-ce pas tout simplement par un manque de moyens humains?

Car pour dépenser les crédits, il faut faire de la recherche et pour faire de la recherche, il faut des chercheurs et des ITA.

A mon avis c'est là que cela coince, on multiplie les missions, les sollicitations, les guichets, on « charge la mule » mais les effectifs ne suivent pas, alors que **les indicateurs alertent**, pour dire que la France a un retard important en nombre de chercheurs par actifs.

On fait comme si on était trop bon en fondamental, on a trop de Nobel, et pas assez de brevets? Cette stratégie est suicidaire. On ne peut pas vanter sans cesse la recherche américaine et ne pas en tirer les conséquences au niveau des emplois et des budgets. On veut mimer son organisation mais pas ses moyens !!

La deuxième question est : Qu'elles conséquences, quels effets sur la politique interne du CNRS ? Peut-on, Monsieur le Directeur, fonder dans une même courbe les ressources propres et la subvention d'état pour montrer que finalement tout va bien ?

Ces deux sources de financement ont-elles les mêmes objectifs scientifiques ? Sont-elles évaluées de la même manière? Non bien elles sont différentes et leurs mises en œuvre obéissent à des processus différents.

Dans la mesure où les masses budgétaires qu'elles drai-

nent sont devenues comparables, on se retrouve en quelque sorte avec deux pilotes pour le même avion. Un dans la cabine qui tient le manche et l'autre au sol avec une radio commande qui essaye de le dévier de sa trajectoire.

On court au crash !!!

La subvention d'Etat doit pouvoir répondre aux objectifs de la politique scientifique interne et globale du CNRS, celle qui s'inscrit sur le long terme, sur la continuité, sur des programmations qui s'adaptent au gré et aux rythmes de l'avancée des sciences et des disciplines, sur l'évaluation de la communauté.

Les ressources propres globalement sont là pour apporter des réponses à des appels d'offre, des contrats, des projets ciblés, des priorités conjoncturelles.

Dans un cas on produit des connaissances, dans l'autre on les utilise !!!

Vous confirmez, M. le Directeur, que l'essentiel des reports budgétaires annulés sont exclusivement des ressources propres.

Alors il peut paraître paradoxal que l'Etat supprime les crédits incitatifs qu'il veut prioritaires et stratégiques !! **Sauf à faire la démonstration** (ce qui doit être possible) que si on supprime les ressources propres on honore quand même les contrats avec la subvention d'Etat au détriment de la **recherche de base**.

Car il n'y a pas de miracle et je ne vais pas remettre en cause ici le principe des vases communicants. Il manque 300M€ en gros, peut-être plus, dans les caisses pour remplir les engagements du CNRS et notamment ceux qu'il a envers la société et les contribuables.

Forcément on va retrouver un jour ces 300M€, mais dans les statistiques de l'OST, sur la production scientifique en baisse, sur la place de la France, sur les facteurs d'impacts, sur le nombre de publications, de brevets, sur la fuite des cerveaux.

Avec cette politique, c'est la poule qu'on tue pour avoir l'œuf... c'est grave.

Présentation du Plan de Formation Pluriannuel

Il y a eu incontestablement un gros effort de fait pour présenter un plan de Formation pluriannuel qui soit cohérent et en phase avec les objectifs stratégiques du centre.

La mise en place d'indicateurs de suivi pour chacune des actions est dans doute une bonne chose même si on privilégie davantage l'aspect comptable, quantitatif que qualitatif ou qualification acquise.

L'interactivité apparente entre la préoccupation des départements scientifique et les services de Formation permanente des ressources humaines dans l'élaboration de ce plan est un point positif qu'il faudra

encore développer.

Le fait que la Mission des ressources technologique aie été partie prenante dans l'élaboration de ce plan est également un point positif même si cette Mission à encore une visibilité très réduite pour les personnels.

Toute la question est de savoir s'il m'est possible d'approuver un plan de formation chargé d'accompagner une stratégie que je ne partage pas !!!

Quelle est la part dans ce plan de ce qui va contribuer à l'élévation du niveau de compétence et de qualification professionnelle des agents ? C'est là un des points essentiels de nos préoccupations !!!

Et quelle est la part de la formation qui va contribuer à ce que les agents adaptent leur comportement à la stratégie du CNRS

Je ne nie pas que ce dernier aspect est important mais je crains qu'il ne soit privilégié et que les crédits de formation soient utilisés de plus en plus pour des opérations de management et de politique interne. On nous promet des indicateurs pour cela aussi mais ils me manquent aujourd'hui.

D'autant qu'on peut s'interroger sur la pertinence de certaines formations aujourd'hui après le débat qu'on vient d'avoir sur le budget.

A quoi ça sert d'être capable de mieux remplir des demandes de contrats si une fois obtenus, l'Etat diminue d'autant sa contribution directe ? C'est quand même du gaspillage !!!

Par ailleurs l'absence d'évaluation globale des ITA et l'absence d'évaluation globale de la mise en œuvre de leur métiers ou de leur Branche d'activité Professionnelle est quand même un handicap sérieux à l'élaboration d'un véritable plan de formation.

Je ne sais pas si ce chantier s'ouvrira un jour et si vous en avez la volonté Mr le Directeur ?

Mes collègues élus au CTP ont votés contre ce plan de formation avec des arguments sans doute proches des miens, je ne peux donc qu'approuver leurs votes.

J.AUDIN

Question écrite de Jean-Pierre Bazin, membre de la CE du SNTRS-CGT, qui représente la CGT au Conseil Economique et Social Régional de l'Île-de-France (CESR) sur l'avenir de la recherche pharmaceutique, lors de la présentation du budget 2004.

Ma question concerne également la discussion sur le budget. Souvenez vous, 1986, la première cohabitation, la CGR (Compagnie Générale de Radiologie, fleuron de l'industrie française), est bradée aux Américains dans un marché de dupes.

2000, Aventis, née de la fusion de Hoechst et Rhône-Poulenc, multinationale de l'industrie pharmaceutique, de droit français, commence à dégraisser ses effectifs de recherche à Vitry et Romainville (à l'époque, 2^{ème} centre de recherche français, 1850 personnes y travaillaient).

2003, fermeture programmée du centre de Romainville malgré le projet de plate-forme technique NÉRÉÏS, porté par des scientifiques et des syndicalistes, dûment évalué, élaboré en concertation avec les scientifiques publics et privés.

La Direction d'Aventis refuse de garantir la pérennité à 3 ans d'Aventis-Vitry (1^{er} centre de recherche pharmacologique français). En fait, toute la recherche de ces centres sera concentrée aux USA.

Pfizer, le centre de recherche de Fresnes, ancien centre de recherche Jouveinal ferme avec 250 licenciements...

Il en est de même pour l'établissement de Merck LIPHA à Lyon.

Mais il n'y a pas que l'industrie pharmaceutique...

Les "majors companies" abandonnent leurs centres de recherche, c'est la production qui suivra, et les PME sous-traitantes n'auront plus qu'à mettre la clé sous la porte. En effet, les PME ne peuvent prendre le relais. Il faut savoir que le développement d'un nouveau médicament c'est au minimum 300 Millions d'Euros de chiffre d'affaires et 20 % de bénéfices ...

C'est la désindustrialisation de la région IDF qui se poursuit avec ses conséquences sur l'emploi. Quand un secteur industriel disparaît, c'est définitif. S'il est stratégique, c'est dramatique. L'abandon de l'imagerie médicale à Stains est responsable du sous-équipement des hôpitaux en matière d'imagerie médicale. L'abandon de l'industrie pharmaceutique notamment pour les anti-infectieux prélude à des catastrophes sanitaires.

Il faut encourager l'innovation publique-privée, c'est le discours ministériel. On diminue les crédits pour la recherche publique et l'on augmente les aides à l'industrie, par exemple, le crédit impôt recherche qui va passer à 1 Milliard d'Euros, sans évaluation a priori ni a posteriori de l'utilisation de cet argent par les bénéficiaires (c'est de l'argent public).

La région IDF ne serait-elle pas la meilleure gestionnaire de cet impôt, trop souvent rétrocédé aux actionnaires des grosses entreprises, pour mettre en place une politique d'attraction nationale et internationale par ses plates-formes technologiques. Quel que soit le mode de financement la région doit investir dans ces plates-formes pour arrêter la désindustrialisation.

PARIS 11 décembre 2003.

COMMUNIQUE DE PRESSE

BUDGET 2004 :

Le Conseil d'Administration de l'INSERM du 10 décembre 2003 reste sourd à la forte mobilisation des personnels et des jeunes chercheurs !

L'ACTION DOIT CONTINUER !

A l'appel de l'intersyndicale INSERM (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-INSERM, SNIRS-CGC, CFTC) plus de 300 personnels chercheurs, ITA, jeunes doctorants et post-doctorants se sont rassemblés devant le siège de l'INSERM à Paris (50 à Bordeaux, 50 à Toulouse...) le mercredi 10 décembre 2003 à l'occasion du vote du budget primitif 2004 au Conseil d'Administration pour manifester leur colère face :

—à la stagnation des crédits pour 2004,

—au non remboursement de la totalité des crédits 2002 « bloqués » (seulement 12,5 Millions d'euros seraient versés sur les 24 Millions d'euros dus !),

—à la situation catastrophique des recrutements 2004 :

— seulement 30 postes de jeunes chercheurs CR1-CR2, soit moitié moins qu'en 2003, ce qui veut dire que 6 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) sur 9 n'auront aucun poste de recrutement CR2,

— seulement 76 postes d'ITA au lieu de 91 en 2003, ce qui va se traduire par une baisse d'un tiers des promotions et donc accentuer encore plus le blocage des carrières des ITA.

—au gâchis tant humain que financier (10 Millions d'euros « perdus » sur les crédits 2003) généré par la mise en place du progiciel de gestion SAFIr.

Le Conseil Scientifique de l'INSERM avait manifesté majoritairement son mécontentement devant cette situation lors du vote de la répartition des recrutements chercheurs 2004 le lundi 8 décembre 2003 (16 refus de vote, 7 non, 1 abstention et un seul oui. Au CA INSERM du 10 décembre 2003, malgré cette forte mobilisation, seuls les élus des personnels ont voté contre ce budget !

Le Téléthon vient de rapporter 95 Millions d'euros en 2003, soit exactement le montant des crédits de soutien de base pour toutes les unités INSERM en 2004. La présidente de l'AFM a déclaré que « cet argent collecté ne se substitue pas à la recherche publique ». Pourtant, Monsieur Eric MOLINIE, ancien président de l'AFM et Monsieur Henri PUJOL, président de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) membres nommés au CA INSERM, ont voté sans état d'âme ce budget 2004. Que peuvent penser les millions de donateurs du Téléthon, des associations contre le cancer devant une telle duplicité des dirigeants de ces associations caritatives ?

Ce vote met en péril l'avenir de nombreux jeunes chercheurs en situation précaire et affaiblit considérablement la place de l'INSERM dans la compétitivité internationale dans le domaine de la recherche biomédicale et en santé, pourtant affichée comme une priorité par nos dirigeants !

Le SNTRS CGT appelle les personnels et les jeunes chercheurs à continuer l'action, à faire connaître par tous les moyens leur colère (pétitions, motions dans les labos, les services, les ADR) auprès du Ministère et de la Direction Générale de l'INSERM pour exiger immédiatement :

- le versement intégral des 24 millions d'euros de crédits 2002,
- le recrutement de 24 CR1-CR2 au lieu des CDD prévus permettant un recrutement de jeunes chercheurs dans toutes les disciplines (CSS),
- une augmentation sensible des recrutements ITA et un plan exceptionnel de transformation d'emplois,
- le déclenchement d'un audit externe sur la mise en place du progiciel SAFIr.

Villejuif, le 11 décembre 2003

SALAIRES

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC – CGC

Les sept organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC et CGC, réunies le **2 décembre** pour tirer les conséquences des décisions gouvernementales en matière de salaires et devant le blocage du dialogue social dans la Fonction publique décident d'adresser au Premier Ministre la lettre ouverte ci-jointe.

Elles considèrent que la situation nécessite une réaction de haut niveau de la part des personnels.

Elles les appellent à se réunir en assemblées générales unitaires pour débattre de l'action et de ses modalités sans en exclure aucune et, d'ores et déjà, à exprimer collectivement leur exigence d'être entendus.

Les organisations syndicales se réuniront prochainement afin de décider des suites à donner dès le mois de janvier.

Le 3 décembre 2003

LETTRE OUVERTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE AU PREMIER MINISTRE

Montreuil, le 3 décembre 2003

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Politique salariale.

Monsieur le Premier Ministre

Le 1^{er} octobre nous nous adressons à Monsieur le Ministre de la fonction publique pour lui faire part de notre exigence d'ouverture immédiate de négociations salariales portant sur :

- « - le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions de retraite au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, par une revalorisation du point d'indice de 3,6 % (valeur au 1^{er} septembre 2003) ;
- le traitement du contentieux accumulé ;
- les indispensables mesures bas salaires avec le relèvement du minimum Fonction publique, véritable « sous-SMIC » ;
- les dispositions touchant à l'amplitude de la grille et des carrières ;
- les nécessaires prises en compte des qualifications, déblocages des carrières et amélioration des promotions ;
- des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités. »

Force est de constater que les réponses apportées par le Ministre de la Fonction publique au nom du Gouvernement ne tiennent pas compte de nos demandes et des attentes des personnels :

- refus de revaloriser les traitements pour 2003 et les années antérieures ;
- perspective d'une hausse de seulement 0,5 % du point d'indice pour 2004,

ce qui engendre une baisse sans précédent du pouvoir d'achat.

De plus, pour accompagner ces décisions que nous condamnons, le Ministre propose au nom du Gouvernement :

- une conférence de méthode sur les rémunérations ;
- un observatoire des rémunérations.

Au bout du compte, aucune réponse n'est apportée à notre demande d'ouverture immédiate d'une négociation salariale.

Ces orientations mettent en cause la place centrale du point d'indice dans l'évolution de la rémunération des agents.

Au-delà de la question salariale, nous faisons le constat de l'absence de réel dialogue social.

Nous sommes systématiquement mis devant le fait accompli et notre participation dans les organes de concertation ou groupes de travail n'a plus d'autre objet que de nous faire cautionner des décisions déjà prises unilatéralement par le gouvernement.

C'est le cas notamment de la remise en cause des 35 heures par la suppression d'un jour férié.

Cette situation nous conduit à ne pas participer à l'observatoire et à la conférence annoncés par le Ministre de la Fonction publique :

Pour les mêmes raisons, nous ne siégerons pas notamment au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État du **11 décembre**, à l'observatoire de l'emploi public du **9 décembre** ni au groupe de travail sur la pénibilité du **5 décembre**.

Nous renouvelons notre exigence de négociations salariales qui permettent d'établir les conditions d'un dialogue social digne de ce nom.

Il vous appartient désormais de prendre en compte ce qu'expriment unanimement les organisations syndicales et de manifester dans les faits la volonté d'impulser un vrai dialogue social.

Dans l'attente, nous vous adressons, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations.

Pour la CGT : B. LHUBERT - Pour la CFDT : M.C. KERVILLA - Pour FO : G. NOGUES
Pour l'UNSA : H. BARO - Pour la FSU : G. ASCHIERI - Pour la CFTC : M. PICARD
Pour la CGC : C. BONISSOL

Fillon veut créer un nouveau contrat de travail précaire

Le ministre du Travail reprend à son compte un projet du Medef d'un nouveau type.

Un contrat de travail qui s'ajouterait au CDD et à l'intérim, intitulé : un « contrat de projet ou de mission ».

Ce type de contrat avait été mis en échec par les organisations syndicales à l'occasion des négociations sur l'Unédic en 2000.

Ce contrat permettrait aux employeurs, s'il était appliqué, d'échapper aux obligations concernant les procédures de licenciement, de durée de contrat (18 mois pour un CDD), ainsi qu'au paiement de la prime de précarité de 10 %.

Il y a là de quoi s'interroger sur le sens de la politique gouvernementale. Le Premier Ministre parle de « droit au reclassement » et dans le même temps le ministre des Affaires Sociales organise une nouvelle exclusion.

Dans une situation de sous-emploi qui touche près de 8 millions de personnes, des remises en cause des droits d'indemnisation des chômeurs, le gouvernement persiste à rendre encore plus précaire la vie de millions de salariés.

Il faut construire une véritable sécurité sociale professionnelle pour les salariés, pour garantir l'emploi et lutter contre la pauvreté. C'est le sens du projet de la Cgt de donner à chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle de nouvelles garanties sociales, permettant la pérennisation du contrat de travail et des droits transférables d'une entreprise à l'autre.

Montreuil, le 24 Septembre 2003

Réforme des retraites :

bonifications pour enfant

modification des règles d'attribution

Trop c'est trop !

Les décrets d'application de la loi sur la réforme des retraites doivent paraître fin décembre, pour une application au 1^{er} janvier 2004. Quelles que soient les précisions données par ces décrets, l'interprétation du nouvel article L12 ne fait aucun doute.

Il s'agit de l'attribution des bonifications pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004.

Jusqu'à présent, cette bonification était servie aux femmes, à hauteur d'une annuité par enfant, quelle que soit la situation de l'agent à la date de la naissance des enfants.

Aujourd'hui, les règles sont modifiées : il ne s'agit plus d'attribuer cette bonification en fonction de la maternité, mais de la situation professionnelle de l'agent à la date de la naissance des enfants !

Si l'enfant est né dans une période non cotisée au régime de la pension civile, la bonification d'un an par enfant n'est plus attribuée !

Deux situations se présentent :

- soit la femme a eu ses enfants alors qu'elle dépendait du régime général (travail dans le privé, ou contrat de non titulaire ayant donné lieu à cotisations Ircantec), une bonification de 2 ans par enfant sera servie au titre de la retraite du régime général. Le calcul du niveau de retraite se faisant sur la base des 20 meilleures années, il est très souvent défavorable par rapport à la référence au salaire moyen des 6 derniers mois, règle de la fonction publique.
- soit la femme a eu ses enfants avant de travailler, et dans ce cas aucune bonification ne sera servie !

Cette mesure, ajoutée au fait que de nombreuses femmes fonctionnaires n'atteindront pas le nombre d'annuités et se verront donc appliquer la décote de 5% par année manquante, est particulièrement scandaleuse.

Elle marque un recul considérable des droits des femmes, et une discrimination par rapport à la situation du régime général, dans lequel les mères se voient attribuer une bonification de 2 ans par enfant, quelle que soit la date des naissances, y compris avant l'entrée dans la vie active, ou après cessation d'activité, provisoire ou définitive.

Nous avons compris que cette règle ne s'appliquerait pas pour les agents qui au 31 décembre 2003 remplissent les conditions d'octroi d'une pension à jouissance immédiate, c'est-à-dire :

- les fonctionnaires ayant 60 ans ou plus
- les femmes ayant trois enfants et au moins 15 ans de services civils ;
- les femmes ayant élevé un enfant atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%.

Il n'en est rien !

En effet, la situation des agents remplissant l'une de ces trois conditions voit leur situation « cristallisée » sur les anciens critères, quelle que soit leur date effective de départ à la retraite, soit : 37,5 annuités pour une pension à taux plein, 2% par annuité, pas de décote en cas de carrière incomplète.

Le SNTRS-CGT est intervenu auprès de la direction du CNRS...

**... le 21 décembre 2003 auprès de
Bernard LARROUTOUROU DG du
CNRS avec copie à la DRH concer-
nant l'attribution de la BONIFICA-
TION pour ENFANTS...**

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur le Directeur Général,
Les décrets d'application de la loi sur la réforme des retraites doivent paraître fin décembre, pour une application au 1^{er} janvier 2004. Quelles que soient les précisions données par ces décrets, l'interprétation du nouvel article L12 ne fait aucun doute. Il s'agit de l'attribution des bonifications pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004.

Jusqu'à présent, cette bonification était servie aux femmes, à hauteur d'une annuité par enfant, quelle que soit la situation de l'agent à la date de la naissance des enfants. Aujourd'hui, les règles sont modifiées : il ne s'agit plus d'attribuer cette bonification en fonction de la maternité, mais de la situation professionnelle de l'agent à la date de la naissance des enfants !

Si l'enfant est né dans une période non cotisée au régime de la pension civile, la bonification d'un an par enfant n'est plus attribuée !

De nombreux agents sont concernées. Nous vous demandons de donner à l'ensemble des directeurs de laboratoires et des chefs des services administratifs la consigne de tout mettre en œuvre afin que l'ensemble des collègues remplissant en 2003 les conditions pour un départ avec jouissance immédiate soient informées de l'incidence de cette nouvelle règle sur leur situation personnelle. Il est de votre responsabilité de donner l'information la plus claire possible, dans les meilleurs délais, pour permettre aux agents de décider en pleine connaissance de cause de partir à la retraite ou non au 31 décembre 2003.

Alors que la Communauté Européenne, le Gouvernement Français et le CNRS se penchent sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, ne soyons pas complices par le silence et l'inaction d'une discrimination entre hommes et femmes au moment du départ à la retraite.

Recevez, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

Annick KIEFFER,
Secrétaire Générale

**... le 21 décembre 2003 auprès
de Liliane FLABBEE DRH du
CNRS concernant le peu de pro-
positions pour la promotion des
agents à CAP n°7 des AJT...**

LETTRE OUVERTE

Madame la Directrice,
La CAP n° 7 des Adjointes Techniques s'est réunie le 3 décembre 2003, pour examiner et se prononcer sur les propositions concernant la campagne de promotion 2003.

Depuis plusieurs années déjà, les propositions de promotion dans le corps des AJT, sont inférieures aux possibilités affichées. Cette année, il y avait 20 possibilités et seulement 7 propositions, donc seulement 7 agents promus ! Cela signifie que cette année 13 agents qui auraient pu bénéficier d'une promotion, n'en ont pas encore eu la chance.

Nous tenons à vous exprimer par la présente notre indignation. En effet il s'agit là d'un double scandale, car premièrement les agents concernés appartiennent au corps dont les indices sont les plus bas, au CNRS, et secondement cela concerne 65 % de leurs possibilités de promotion dans le corps supérieur.

Il est peu pensable que cela puisse se produire dans les corps de techniciens ou d'ingénieurs. Cela n'est possible que parce qu'il s'agit des plus bas salaires de notre organisme. Non seulement ces personnels sont sous-payés, non reconnus, mais cette situation qui perdure dénonce bien le mépris dans lequel ils sont tenus.

Nous entendons dénoncer cette situation par cette lettre ouverte. Il nous paraît indispensable que des campagnes d'information soient répercutées dans les laboratoires par les délégations régionales. Car les Agents Techniques qui auraient été proposés, même classés derniers dans leurs laboratoire, auraient pu bénéficier de cette promotion.

Annick KIEFFER,
Secrétaire Générale

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Communiqué

IRCANTEC

Caisse complémentaire de retraite des agents de la fonction publique

NON

AU COUP DE FORCE GOUVERNEMENTAL

Le 9 décembre 2003, le Ministre de la Fonction publique a transmis aux organisations syndicales un projet d'arrêté pour une réunion le **15 décembre** préparatoire à un Conseil d'administration le **18 décembre 2003**.

Il entend ainsi faire adopter à la sauvette, le passage en force aux 40 ans d'assurance pour une retraite à taux plein ainsi que la baisse du niveau des pensions dès le 1^{er} janvier 2004, à partir de la modification du taux de rendement inclus dans le projet d'arrêté.

Il s'agit d'une méthode intolérable et d'une remise en cause inacceptable des droits actuels de **2,5 millions** d'affiliés IRCANTEC.

La CGT dénonce les comportements à la hussarde du gouvernement qui se multiplient pour la parution en fin décembre 2003 des décrets d'application de la loi de réforme des retraites.

Elle exige le report de l'examen des textes de l'IRCANTEC et l'ouverture de véritables négociations pour les retraites ainsi que sur tous les autres dossiers en instance comme par exemple celui des salaires.

C'est aussi la raison pour laquelle la CGT refusera de servir de caution à un tel passage en force et ne se rendra ni à la rencontre du 15 décembre, ni au Conseil d'administration de l'IRCANTEC convoqué à la hâte pour le 18 décembre.

Montreuil, le 15 décembre 2003

Monsieur le Président de la MGEN...

Je suis adhérent de la MGEN depuis 50 ans. Pendant mes 39 années au CNRS, j'ai cotisé normalement. Je n'ai quasiment pas eu, heureusement, à bénéficier d'allocations journalières. Pendant cette période, j'ai participé à la retraite de ce qui y étaient : c'est la retraite par répartition. Au niveau de notre mutuelle, lorsque que l'on est jeune, on a en principe plus de chance d'être en bonne santé. La solidarité fait que les cotisations forment un tout afin de faire face à la maladie. Je ne comprends pas que l'on demande aux retraités plus qu'aux actifs (+11,5% sur 2 ans), qui ont eux la possibilité de bénéficier des allocations journalières mutualistes; de pouvoir laisser une année de salaire en cas de décès aux survivants...

La Sécurité Sociale, grande conquête de la Libération, s'est dégradée au cours des attaques multiples de la part de nombre de nos gouvernements, et il faut reconnaître que l'actuel accentue la régression. Faut-il compenser celle-ci par des cotisations ? Cet engrenage conduirait à faire accepter tous les reculs alors qu'une action collective contre ces mesures rétrogrades permettraient d'y faire obstacle. Rien n'a été accordé au monde du travail sans action.

Je me demande quelle démarche technocratique a bien pu amener à demander pour les conjoints bénéficiaires des cotisations correspondant à 60% de celle du membre participant (plafonnées à un salaire de base à l'indice 550), sans tenir compte des retraites pour les retraités entre autre* ?

Nombre d'épouses ont cessé leur travail pour élever leurs enfants (rôle éminemment social) et se retrouvent ainsi avec de maigres retraites. Est-ce une mesure de solidarité de les pénaliser davantage ? Dans notre cas, la cotisation qui sera demandée pour mon épouse va représenter une augmentation de l'ordre de 60%, et peut-être plus alors que ses pensions nettes sont de 261,36 euros/mois (312 euros de cotisation en 2003 en tenant compte de l'IRPP 2002).

Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments mutualistes et à mon mécontentement.

* sans parler des 60% du plein temps pour les membres participants à mi-temps, ni des conjoints élevant leurs enfants.

Pourquoi nous disons NON au TELETHON 2003 :

Une privatisation larvée de la recherche couplée à une vision réductionniste de la santé...!

Comme chaque année depuis 15 ans, les Français vont être une nouvelle fois sollicités par le Téléthon, co-organisé par France Télévision et l'Association Française contre la Myopathie (AFM). Les sommes collectées sont considérables, de l'ordre de ce que l'INSERM verse à l'ensemble de ses laboratoires. Son succès repose sur les attentes de l'opinion vis-à-vis de la recherche médicale, la générosité populaire et les importants moyens mis en œuvre par les chaînes publiques. Du coup, l'AFM est devenue un important pourvoyeur de fonds et un « donneur d'ordre » pour la recherche biomédicale.

Évidemment nous avons beaucoup de gratitude et de respect pour les généreux donateurs, mais ne leur doit-on pas la vérité et la transparence ? A une époque où l'individualisme et l'irrationnel ont pignon sur rue, cet événement montre que la solidarité et le progrès restent des valeurs fortes et partagées. Cependant nous pensons nécessaire de soulever devant l'opinion publique les problèmes posés par la manière dont la recherche médicale est financée, sur son évaluation et son orientation et sur l'emploi scientifique. **Les conditions sont-elles réunies pour assurer le progrès médical voulu par les très nombreux donateurs ? Cette question doit faire l'objet d'un débat public.**

Avec le TELETHON, l'Etat se désengage du financement de la recherche publique par la remise en cause des moyens budgétaires de l'INSERM et du CNRS.

Les choix des gouvernements qui se sont succédés depuis plusieurs années ont amené le budget de la recherche publique à un niveau insuffisant, incompatible avec les exigences de la compétition internationale et des besoins en santé de la population française. Fin 2002, une première baisse de 10% du budget de l'INSERM a été décidée. En mars 2003, nouvelle baisse de 10% des crédits. L'Etat doit encore 24,4 Millions d'euros à l'INSERM sur le budget 2002 ! Cela aboutit à **un renversement de l'équilibre du budget (hors salaires) de l'INSERM : pour la première fois, le niveau des ressources propres (55 %) dépasse celui de la subvention d'Etat (45 %) en 2002 !** Le projet de Budget 2004 ne va pas améliorer cette situation : maintien au niveau de 2003 des crédits de paiements (soit en fait une baisse en euros constant d'au moins 2% !) mais surtout suppression de postes de titulaires à l'INSERM et mise en place de postes précaires sous forme de CDD.

De ce fait, l'importance de plus en plus grande prise par le secteur associatif dans le financement, le pilotage et l'emploi scientifique de la recherche médicale n'est pas sans poser un certain nombre de questions. Ainsi, du Conseil d'Administration de l'INSERM du 12 décembre 2002, le président de l'AFM a très clairement déclaré que les ressources externes, comme celles apportées par l'AFM avec le Téléthon, étaient "*fragiles*", et que pour lui, "*on ne peut pas pérenniser un organisme par des financements annexes*", il faut que l'Etat continue de jouer son rôle ! Eric Molinié a également ajouté "*qu'on ne peut pas mettre toujours en avant les financements associatifs car cela peut et suscite déjà des craintes justifiées de certains collègues chercheurs, face aux désengagements budgétaires de l'Etat !*" **Le président de l'AFM aura-t-il les mêmes propos devant les caméras de France Télévision lors du prochain Téléthon, et devant la Ministre de la Recherche, présente en 2002 ?**

Avec le TELETHON, vers des " Fondations " privées à la place de l'INSERM et du CNRS ?

Le gouvernement met en place des " Instituts " sur un thème bien précis concernant la recherche médicale, mais « hors » de l'INSERM ! Ainsi il vient de créer l'Institut National du Cancer, fer de lance du Plan Cancer. L'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA vient d'être renouvelée sous la forme d'une " Fondation ". Les choix gouvernementaux sont clairs. Il s'agit toujours du même schéma : **institut " autonome " dans lequel l'évaluation des " projets " sera fait par des " comités ad hoc " d'experts nommés, en dehors des instances scientifiques élues des organismes de recherche publique nationaux.**

Il est clair que l'atomisation de la recherche publique en une multitude d'instituts, de fondations, de sociétés civiles, ... prépare la **privatisation de l'ensemble du système public de recherche** comme cela est ouvertement préconisé par les libéraux en France et en Europe. Autant la privatisation des grands organismes comme le CNRS ou l'INSERM est difficile à réaliser, autant celle de ces petites ou moyennes structures sera facilitée même sans toucher au statut de fonctionnaire, mais en le mettant tout simplement en extinction.

Et ces décisions gouvernementales ont toutes pour caractéristique **une absence totale de débats préalables tant au niveau de la communauté scientifique que de la population.** De telles transformations dans le domaine de la recherche biomédicale, inédites depuis la création de l'INSERM en 1964, devraient au moins donner lieu à un véritable débat national impliquant tous les acteurs concernés, ainsi que les parlementaires.

Vers la fin du scandale du système des « libéralités », véritable « travail clandestin » ?

La CGT s'est mobilisée depuis de nombreuses années pour mettre fin au scandale des "libéralités" versées par l'AFM et les autres associations caritatives (l'ARC, la LNCC, la Fondation pour la Recherche Médicale, ...), véritable travail au noir sans aucune garanties sociales pour des jeunes chercheurs que l'on voudrait attirer dans la recherche : le gouvernement vient enfin de faire un premier pas dans le Budget 2004 en accordant les moyens pour payer les charges sociales à 300 « libéralités », transformées en CDD. **Ce premier succès reste très insuffisant !** En effet, nous estimons, à partir des chiffres donnés par les associations elles-mêmes, à au moins 2500 le nombre de « libéralités » versées à des chercheurs aussi bien à l'INSERM qu'au CNRS ! **L'AFM va-t-elle prendre l'engagement public de ne plus verser de telles « libéralités » lors du prochain Téléthon ?** A suivre ...

Avec le TELETHON, le choix du « tout thérapie génique » est-il efficace ?

Depuis plusieurs années, les sommes récoltées servent surtout aux projets de thérapie génique. Or, la thérapie génique piétine depuis plus de 10 ans. Les échecs s'accroissent. Il apparaît aujourd'hui évident pour tout observateur honnête **que l'on a voulu aller « trop vite » de la connaissance du gène à l'essai sur l'homme !** Pour le moins, il faudrait aujourd'hui suspendre les essais cliniques jusqu'à ce qu'on puisse contrôler si les cellules modifiées ne comportent pas d'inclusion létale, mais est-ce suffisant ? Les progrès de la science ouvrent des portes, mais seront-elles utilisables pour les réparations de gènes qui nécessitent des inclusions parfaitement ciblées, ce que les chercheurs ne savent pas encore faire d'une manière précise et sûre, et qui est encore l'objet de recherches fondamentales importantes et sans doute de longue durée ? Il est vraiment trop tôt décidément pour réaliser des essais chez l'homme, mais les lobbies poussent, poussent très fort. **Dira-t-on ces faits scientifiques aux auditeurs du Téléthon 2003 ?**

Avec le TELETHON, une approche marchande et hyper-réductionniste ?

La vision exclusive de la santé autour de la « génomique », présentée par l'AFM comme la « médecine de demain » dont le « seul but est de guérir par la thérapie génique » (extraits du dossier de presse du Téléthon 2003) consiste en fait à **favoriser une vision ultra réductionniste** de la science au détriment d'une conception intégrative. Il ne s'agit pas ici seulement de privilégier certaines méthodes d'analyse, mais de mettre en avant la conception épistémologique selon laquelle ces méthodes, basées sur l'analyse du génome et de ses produits, sont suffisantes pour expliquer toute la biologie et sous-tendre toute la politique de santé, en sous estimant ou oubliant à la fois le rôle de l'organisme et le rôle de son environnement. **c'est-à-dire qu'il y a ingérence directe de l'AFM (et des multinationales pharmacologiques) dans un débat épistémologique.**

En matière de recherche appliquée, la nécessité de résoudre un problème (l'espoir de guérir une maladie génétique par exemple) ne signifie pas nécessairement que nous soyons capables de le faire, même avec beaucoup de moyens. Or, cette difficile relation entre besoins sociaux de connaissances et mouvement réel de la connaissance est totalement ignorée dans la logique développée par l'AFM. Ainsi, le « tout thérapie génique » obère-t-il d'autres voies de recherche, qui sont d'autant plus nécessaires que les incertitudes sont grandes quant aux délais et possibilités d'obtenir des résultats probants par thérapie sur la plupart des maladies. Les associations de malades se sont, d'une certaine manière, à la fois trouvées prises en otages, à travers les espoirs suscités, mais ont également contribué, à travers le Téléthon, à monopoliser des ressources énormes dans une seule voie de recherche, au mépris des réalités scientifiques.

Avec le TELETHON, une image très restreinte de la Santé ?

Le thème de ce Téléthon 2003 est : « *Conquérir une Nouvelle Frontière pour mettre au point la médecine de demain* ». Il illustre bien une vision pour le moins étroite de la santé ! La « santé » : absence de maladie ? Une définition commune de la « santé », aussi imparfaite quelle soit, est celle de l'OMS (1946, révisée 1977), ratifiée par la France, qui indique que la « santé » est « un état de complet bien être physique, mental et social ». La « santé », entendue comme le droit de vivre en construisant son bien être physique, mental et social, pose d'autres exigences autrement plus importantes à la société tout entière, et à chacun de ses membres, et bien sûr au dispositif de protection sociale qu'elle secrète pour répondre à ces exigences mais aussi en termes d'exigences de recherche. A commencer par un objectif fondamental qui est celui de mettre en oeuvre **une politique de prévention** pour éviter que la Santé ne soit altérée par la maladie, autrement dit pour combattre la survenance de maladie, donc, surtout de créer un environnement propice à cette construction de bien être physique, mental et social.

La recherche « en santé » ce n'est pas seulement la recherche biomédicale, c'est aussi la recherche en santé publique, en toxicologie (individuelle et collective), ... A l'INSERM, nous pouvons observer que les recherches sur la « santé » sont surtout traitées sous l'angle de la lutte contre les maladies survenues. C'est surtout la question de la maladie qui est abordée. Le poids des financements par les associations caritatives (en premier lieu par l'AFM grâce aux sommes collectées par le Téléthon) amène les organismes de recherche à privilégier les recherches « curatives » au détriment de la prévention.

Nos propositions :

Afin de faire respecter le droit du travail et d'assurer l'efficacité scientifique, le SNTRS-CGT fait les propositions suivantes qui ne sont que des pistes de réflexion ouvertes au débat :

Ø Le statut de ces associations et le financement de la recherche médicale doivent être revus. La loi sur les associations de 1901 n'est en effet pas adaptée, ni à leur champ d'action, ni à l'importance de leur activité économique. **Les associations reconnues d'intérêt public finançant la Recherche Publique devraient être transformées en Associations d'Aide à la Recherche (AAR).**

Ø **Les orientations scientifiques** concernant la recherche publique financée par les AAR (appels d'offres et autres programmes), ainsi que la sélection des projets, **doivent être proposées par des comités de programme issus au moins en partie des instances scientifiques du CNRS et de l'INSERM** pour les domaines scientifiques concernés (incluant aussi les Sciences Humaines et Sociales) **et soumises aux Conseils d'Administration des AAR.**

Ø **Les personnels de recherche des (doctorants, post-doctorants, ...) AAR travaillant dans les laboratoires publics doivent bénéficier d'un statut de salarié à part entière**, sous forme de CDD de droit public en étant rémunérés **conformément au Code du Travail** au moyen d'un fond mutualisé de ressources abondé par les différentes associations et dirigé conjointement par l'INSERM et le CNRS.

Villejuif le 1er décembre 2003

UN AUTRE REGARD SUR L'HUMAIN EST NECESSAIRE.

Le double drame de la canicule de cet été 2003 nous oblige à repenser quelques idées reçues. Double, car il s'est manifesté d'abord par la mort évitable de plus de dix mille vieillards, ensuite par l'inhumation honteuse de quelques centaines d'entre eux. Comment ne pas remettre en chantier les structures d'une société qui aboutit à de telles extrémités.

L'erreur initiale est notre regard sur la réalité humaine. Certes la science d'aujourd'hui décrit avec précision tous les processus qui aboutissent à la construction d'un organisme ; mais un être humain n'est pas seulement une accumulation de cellules, il n'est pas seulement vivant, il est conscient, et cette conscience ne lui est pas donnée par la nature ; elle se développe en lui par la rencontre des autres.

Chacun de nous se définit par les liens qu'il noue avec les autres. Dans cette optique les plus anciens sont porteurs d'une richesse qu'ils peuvent partager à condition qu'ils soient considérés non comme des charges pour la collectivité, mais comme des sources alimentées par leur expérience et fécondant ceux qui ont à construire l'avenir. Les cultures africaines nous montrent la voie en donnant une connotation positive au terme « vieux ».

Le second aspect du drame, les enterrements sans témoins, est plus insupportable même que la mort ; il montre que, pour ces hommes et ces femmes, tous les liens avaient été coupés ; ils étaient « de trop ». N'est-ce pas le signe de la barbarie ?

Il est temps de redéfinir les critères du fonctionnement de nos sociétés. La croissance de l'économie n'est pas une finalité digne de la merveille potentielle qu'est tout être humain. Le véritable objectif est la construction d'une communauté où chacun puisse se sentir au centre d'un réseau. Devenir soi c'est tisser des liens. Une société se juge en fonction de sa capacité à englober tous ses membres dans ce jeu collectif.

Albert Jacquard

*Editorial « Les Chemins de la Paix »
publication de l'Appel des Cent pour la Paix auquel le SNTRS est adhérent.*

Vers quelles Sciences humaines et sociales au CNRS ?

Par Vaccaro ROSSANA

Elue SNTRS- CGT Section 33 du Comité National : Formation du Monde Moderne

Lors de la session d'automne du Comité National, la Direction scientifique a présenté aux sections concernées un compte-rendu du Colloque « Prospective SHS » qui avait eu lieu en septembre 2003.

Voici un bref résumé des points les plus importants évoqués à propos de ce colloque où, selon la direction, on aurait vu se dessiner un programme « novateur » pour les SHS du CNRS.

En matière de domaines de recherche, il n'est plus question de renouveler les « thématiques anciennes ». Les domaines privilégiés seront désormais ceux qui « répondent à une demande sociale forte » en s'inscrivant par là dans l'immédiateté des préoccupations « du monde socio-économique ».

La Direction semble surtout préoccupée par ce qu'elle considère comme le manque de compétitivité des SHS au plan international, d'où les recommandations aux chercheurs de rendre plus visibles leurs recherches, de prêter davantage attention aux publications internationales et aux colloques tenus à l'étranger, de prendre conscience de l'importance d'écrire et de communiquer en anglais. Ces propos font surgir l'image d'un vieux chercheur en SHS, peu ou pas du tout concerné par l'internet, qui rechigne à sortir de son bureau et à apprendre l'anglais et à qui il faut recommander sans plus tarder de renoncer à la routine et d'« accélérer le rythme scientifique ».

Le problème de l'évaluation est posé également, il faut que les chercheurs en SHS acceptent le principe de l'évaluation selon des critères qui ne semblent pas souffrir de remises en cause car ils sont établis dans le monde anglo-saxon de la recherche et appliqués aux autres sciences. Ainsi, les revues les plus citées seront soutenues dans leur forme papier et les autres « moins diffusées ou à lectorat hautement spécialisé » seront sommées de passer à la forme électronique.

Pour ce qui est des moyens destinés à soutenir ce projet, puisque il y aura moins de recrutements, il faudra veiller à ce qu'il y ait « de bons recrutements ». Le DS pense que le meilleur moyen d'y arriver

consiste dans le fléchage de presque tous les postes ouverts à concours. Le fléchage est défini en effet comme étant « le principal instrument de mise en oeuvre des orientations prioritaires de la recherche ». Il est bien entendu que la DS a une idée déjà très précise de ce que doivent être ces orientations prioritaires.

Il apparaît clairement que les post-docs dont rien n'est dit quant à leur avenir sinon qu'ils auraient l'occasion de se préparer pour « un recrutement ultérieur », viendraient suppléer au manque de postes statutaires.

La question des ITA est réglée aussi rapidement car « puisque dans la conjoncture actuelle les partants ne pourront pas tous être remplacés » il faudra bien les « mutualiser » et les former davantage. Il s'ensuivra inévitablement que les personnels en place seront appelés à suppléer au manque de recrutement par la multiplication de leurs lieux de travail, de leurs tâches, par un effort de formation accru et, on leur demandera en général, plus d'efficacité. En revanche, rien n'est dit de leurs déplorables conditions de carrière tant au niveau de la revalorisation qu'au niveau de la progression.

Les structures en SHS n'atteignant pas la « taille critique » ne sauront plus soutenues par le CNRS. Tous les efforts convergeront donc vers les MSH, structures fédératives, dont on augmentera le nombre dans des villes comme, Montpellier, Nîmes, Besançon, etc..).

En conclusion, il nous semble bien que le rôle du Comité National ne consiste désormais qu'à avaliser une politique scientifique dans laquelle les SHS, si elles veulent survivre, doivent se plier aux impératifs de productivité et d'utilité immédiate et cela dans un grave contexte de pénurie et de remise en cause du statut des fonctionnaires qui ne sont toujours pas assumés comme tels par le CNRS et le Ministère.

Un défi de plus à relever pour notre syndicat dans la préparation de la prochaine campagne pour la réélection du Comité national.

Les élections pour renouvellement des sections du Comité National de la Recherche Scientifique auront lieu au printemps 2004

Sont électeurs toutes les personnes travaillant dans un laboratoire ou un service propre ou associé au CNRS : les Professeurs (collège A), MDC (collège B) ITARF et ITA d'unités (collège C) à conditions de s'inscrire.

Pour cela il faut impérativement RETOURNER avant le 16/1/2004

**LE FORMULAIRE d'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES à :
CNRS – UPS2299 – 1, place Aristide Briand 92195 Meudon Cedex -**

Voir le site : www.sg.cnrs.fr/elections

Dix ans de lutte contre l'arbitraire d'un directeur de département Michel DEZA est rétabli dans ses droits

En 1993, la commission du CNRS classe Michel Deza en première position pour l'accès au grade de directeur de recherches de 1^{ère} classe. Le directeur du Département SPI s'oppose à cette promotion sous prétexte que Michel Deza, chercheur en mathématiques appliquées de renommée internationale, est un chercheur isolé, non rattaché à une Unité à label CNRS ! Un délire bureaucratique dont ont souffert de nombreux chercheurs. Comment la qualification exigée pour un changement de grade peut-elle dépendre du rattachement à une structure CNRS ? De plus, le déclassement n'a jamais été justifié par écrit et les promotions en 1^{ère} classe du corps des DR pour ce département n'ont pas été faites dans une forme légale. Le fait du prince. Quelques mois plus tard, Michel Deza rejoint une Unité associée au CNRS à l'ENS. Mais le directeur du département continue à s'opposer à sa promotion DR1. La raison ne sera jamais exprimée clairement. Mais il semble que le directeur du département ne veut pas reconnaître la qualification des « emmerdeurs ». Pour passer DR1 au CNRS, il ne faut pas avoir l'échine trop raide.

Par la suite, un conflit entre Michel Deza et le nouveau directeur de son Unité incitera la direction de l'ENS à demander à la direction du CNRS de changer Michel Deza d'affectation. Les fortes personnalités sont toujours combattues par les bureaucrates. Michel Deza le sait bien, lui qui a quitté l'URSS du fait de ses désaccords avec le régime. A l'ENS, Michel Deza mènera une grève de la faim pour empêcher son éviction. Il obtiendra

le soutien de nombreux chercheurs et d'autres personnalités scientifiques ainsi que de diverses organisations syndicales. Plusieurs articles seront publiés dans la presse nationale. Le SNTRS-CGT, dont il est adhérent, négociera avec Mme Bréchnignac, directrice générale du CNRS, le maintien de Michel Deza dans son Unité à l'ENS. Ces dernières années, Michel Deza était en mission de longue durée au Japon.

Depuis le début de son affrontement avec la direction du SPI, il a conduit une bataille juridique pour faire respecter ses droits contre l'arbitraire du CNRS. Il a gagné la plupart de ses procès, mais la direction du CNRS avait toujours refusé de tenir compte des condamnations dont l'Organisme était l'objet. Finalement, en juillet 2003, après une énième condamnation du CNRS, Geneviève Berger a signé la promotion de Michel Deza comme DR1 avec effet rétroactif en 1994. Il faut dire qu'en 2003, Michel Deza était devenu membre de l'Académie des Sciences européenne.

Justice est rendue ! Mais l'ex Directeur du SPI tient toujours le haut du pavé et a été nommé Directeur de la Technologie au Ministère. Pas étonnant puisque le gouvernement remet sans cesse en cause la liberté de recherches. Les chercheurs et Michel Deza en particulier n'ont pas fini de se bagarrer contre les pressions bureaucratiques.



JEAN-CLAUDE GINET NOUS A QUITTES

Jean-Claude GINET est décédé le 1^{er} novembre 2003, d'un arrêt cardiaque. Il avait 66 ans. Jean-Claude était chimiste au CNRS, affecté à Thiais, à Gif, et enfin à Orsay.

Il a été de tous les combats syndicaux et politiques de sa génération. Il a ainsi été de ceux qui ont courageusement barré la route aux putschistes de l'OAS en Algérie. Jean-Claude était surtout un militant syndical. Notre camarade a été une grande figure du syndicalisme CGT au CNRS et à l'Université d'Orsay. De 1966 à 1980 Jean-Claude a été membre de la direction nationale du SNTRS-CGT plus particulièrement chargé des questions statutaires. Ceux qui l'ont connu à cette époque se souviendront de ses interventions sur la question essentielle des salaires, des grilles indiciaires, de leurs réformes multiples si souvent compliquées à manier. Que ce soit au niveau local, régional et national Jean-Claude s'est dépensé sans compter avec beaucoup de passion pour développer la CGT. A la retraite depuis 6 ans il avait poursuivi son activité syndicale en direction des retraités d'Orsay.

Jean-Claude est de ceux qui ont oeuvré toute leur vie pour les intérêts des salariés.

Que Marie-Paule son épouse, son fils Timothée, ainsi que toute sa famille soient assurés de notre profonde sympathie.

**Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du SNTRS-CGT du 11/12/2003
avait à son ordre du jour deux thèmes
qui n'avaient pu être traités lors du 24ème Congrès :**

**POUR UNE VERITABLE EGALITE HOMME-FEMME
DANS LA RECHERCHE**
(remplacement du point 2 page 51 du document revendicatif)
LES RESEAUX PROFESSIONNELS
(ajout au document d'orientation)
(BRS 385 de janvier 2003)

***Pour une véritable égalité Homme-Femme
dans la Recherche***

Rapport de Nadine ELIE au nom du Bureau National,

Chers camarades, bonjour !

Le Bureau National m'avait confié la tâche d'animer ce groupe de travail pour compléter la plate-forme revendicative de notre syndicat. Le groupe s'est réuni trois fois, et soumet à votre avis le résultat de son labeur. (Vous trouverez dans vos documents l'état des réflexions du Groupe de travail Egalité professionnelle Hommes/Femmes. Ce document a été adressé à tous les adhérents par mél. Je ne redirai donc pas ce que vous avez tous lu avec attention).

La nature ayant décrété que la moitié du ciel, à savoir les femmes, devaient porter en leur sein l'avenir de l'humanité, l'autre moitié c'est à dire les hommes s'est acharnée à décider de leur devenir. Il n'y pas dans le monde pire sort qu'être femme. Dans une grande partie du monde elle reste encore éternellement mineure voire esclave, et souvent mutilée.

Ce qui fait toute la différence c'est le statut social, car quand elle appartient à l'élite de la société quelle qu'elle soit dans le monde, elle peut prétendre à l'égalité, mais plus elle relève d'une classe sociale défavorisée plus elle paye le tribut de son sexe.

A titre d'exemple, bien que certains pays du tiers monde nomment des femmes comme chef de gouvernement, cela n'empêche pas les femmes du peuple de mourir assassinées tous les jours par leur maris, sans autre forme de procès.

Les femmes sont tellement conditionnées qu'elles reproduisent elles-mêmes leur conditionnement : en Afrique ce sont les mères qui mutilent sexuellement leurs filles.

Mais vous me direz nous sommes loin de la France, de la Fonction Publique voire même de nos EPST...

Si plus de deux cent ans après la déclaration des droits

de l'homme (du mâle et non de l'humanité car elle compte les deux sexes), la femme commence aujourd'hui à s'émanciper et réclame l'égalité des droits, elle continue à payer le prix de la maternité en termes de salaire, de carrière et de droit à la retraite.

Une enquête emploi, effectuée sur 1/300ème de la population française révèle très clairement la baisse du taux d'activité professionnelle des femmes en fonction du nombre d'enfants présents dans le ménage, le processus se renforce avec la présence d'enfants en bas âge (voir le tableau ci après).

Ce tableau est très parlant, il s'agit du taux d'activité selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans et de moins de 6 ans présents dans le ménage (Cf. à la fin du document).

La lutte contre toute discrimination dont la discrimination sexuelle est plus qu'à l'ordre du jour au sein même de la CGT. Souvent dans le secteur privé il suffirait de dire « que les plus hauts salaires lèvent la main » et l'on compterait fort peu de femmes, c'est d'ailleurs la première démarche que font les copains du privé dans les entreprises : sélectionner les 10 plus hauts salaires et compter le nombre de femmes.

Il est possible de faire de même dans les EPST, à titre d'exemple au CNRS, au vu du bilan social, qui se trouve dans les indices les plus élevés que ce soit parmi les chercheurs et les ITA, et force est de constater que plus l'indice et le corps-grade sont élevés, moins il y a de femmes.

Une fois de plus ce sont les catégories professionnelles les plus défavorisées qui sont le plus concernées, les femmes issues de l'élite sociale sont moins pénalisées,

mais le restent cependant dans l'évolution de leur carrière et leur droit à la retraite.

La maternité et l'éducation des enfants ne peuvent se réduire à un choix égoïstement personnel. Non seulement déformées dans leur corps, assumant une double journée, voire une triple journée de travail (travailleuse, mère, et parfois étudiante), un nouveau modèle de femme voit le jour : la « super-woman ». Non seulement elle doit rester belle jeune et sexy, mais également, elle doit réussir sa vie professionnelle tout en restant une mère modèle, une fée du logis, et un cordon bleu bien sûr. De quelle femme mythique parle-t-on, de cette gravure de mode sur papier glacé habitant dans les beaux quartiers, qui a tout lu et sait tout faire avec bonheur, qui ne vieillit jamais et n'est jamais malade ni fatiguée ?

Au vu de ce triste constat social, il est temps de lever le voile de la discrimination sociale exercée contre les femmes notamment quand elles ont décidé de pondre. Demander l'égalité de traitement entre hommes et femmes ne veut pas dire que les femmes soient des hommes, pensent comme les hommes, et agissent comme les hommes. Les femmes n'ont pas de manque à combler, elles ne sont pas des hommes non finalisés, et ce qu'il faut réclamer c'est justement le droit à la différence physique et intellectuelle.

Quelles que soient les grandes idées humanitaires, égalitaires, révolutionnaires, il y a toujours un gouffre entre l'esprit et la pratique, entre l'idéalisme et la réalité quotidienne.

Que deviendrait notre société si les femmes refusaient de porter et d'élever les enfants. Karl Marx écrivait : « La femme est le prolétaire de l'homme » et c'est hélas encore aujourd'hui d'actualité.

Si une femme est génétiquement programmée pour porter des enfants, c'est bien la seule contrainte naturelle qui lui est imposée, car c'est la société qui lui impose le rôle qu'elle doit jouer. Certes elle peut individuellement tout rejeter en bloc, mais elle doit bien faire avec son environnement, qui l'oblige à choisir entre profession et vie de famille, et cela d'autant plus que ses enfants sont jeunes, que ses revenus sont modestes, et de la région du monde où elle est née.

C'est pourquoi il est important aujourd'hui de porter haut et fort les revendications concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans notre société que ce soit dans la vie sociale, professionnelle, politique et personnelle.

La lutte contre les discriminations doit faire partie intégrante de nos préoccupations syndicales. Il est plus que temps de faire reconnaître la pertinence de la question des sexes dans l'ensemble des questions sociales, afin de contribuer à la prise de conscience des différentes formes d'inégalités entre les hommes et les femmes et de dénoncer l'idéologie sexiste dans laquelle nous baignons et que souvent nous véhiculons à notre insu.

Retraites : une réforme sexiste

A titre d'illustration, la réforme des retraites notamment en ce qui concerne la bonification pour enfants est une honte.

Les décrets d'application de la loi sur la réforme des retraites doivent paraître fin décembre, pour une application au 1^{er} janvier 2004. Quelles que soient les précisions données par ces décrets, l'interprétation du nouvel article L12 ne fait aucun doute.

Il s'agit de l'attribution des bonifications pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004 qui jusqu'à présent était servie aux femmes, à hauteur d'une annuité par enfant, quelle que soit la situation de l'agent à la date de la naissance des enfants.

Aujourd'hui, les règles sont modifiées : il ne s'agit plus d'attribuer cette bonification en fonction de la maternité, mais de la situation professionnelle de l'agent à la date de la naissance des enfants ! Si l'enfant est né dans une période non cotisée au régime de la pension civile, la bonification d'un an par enfant n'est plus attribuée !

Cette mesure, ajoutée au fait que de nombreuses femmes fonctionnaires n'atteindront pas le nombre d'annuités et se verront donc appliquer la décote de 5% par année manquante, est particulièrement scandaleuse.

Elle marque un recul considérable des droits des femmes, et une discrimination par rapport à la situation du régime général, dans lequel les mères se voient attribuer une bonification de 2 ans par enfant, quelle que soit la date des naissances, y compris avant l'entrée dans la vie active, ou après cessation d'activité, provisoire ou définitive.

Cette règle s'applique également aux agents qui au 31 décembre 2003 remplissent les conditions d'octroi d'une pension à jouissance immédiate, c'est-à-dire : les fonctionnaires ayant 60 ans ou plus, les femmes ayant trois enfants et au moins 15 ans de services civils, les femmes ayant élevé un enfant atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%. En effet, les agents remplissant l'une de ces trois conditions voient leur situation « cristallisée » sur les anciens critères, quelle que soit leur date effective de départ à la retraite, soit : 37,5 annuités pour une pension à taux plein, 2% par annuité, pas de décote en cas de carrière incomplète.

En revanche, pour les bonifications pour enfants, l'application de la nouvelle règle est fixée rétroactivement... au 28 mai 2003. Une fois de plus, ce sont les femmes qui sont visées ! C'est inacceptable !

Le SNTRS CGT exige le maintien de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes de la fonction publique, quelle que soit leur situation professionnelle.

Nombre d'enfants de moins de 18 ans présents dans le ménage	Année de l'enquête	0	1	1<6ans	2	2<6ans	3	3<6 ans
Hommes taux d'activité en %	1970	98-96 quel que soit le nombre d'enfant même < 6 ans						
Femmes taux d'activité en %	1970	70	60	----->			32	
Hommes taux d'activité en %	1980	95 quel que soit le nombre d'enfant même < 6 ans						
Femmes taux d'activité en %	1980	83-65	72	55	33		38	8
Hommes taux d'activité en %	1980							
Femmes taux d'activité en %	1980	83-65	72	55	33		38	8
Hommes taux d'activité en %	1993	95 quel que soit le nombre d'enfant même < 6 ans						
Femmes taux d'activité en %	1993	70-74	65	58	----->		60	-->0
Hommes Temps partiel en %	1993	Pas d'effet quel que soit le nombre d'enfants même <6ans						
Femmes Temps partiel en %	1993	25 en moyenne		36	33		45	
Hommes taux d'activité en %	2001	97 quel que soit le nombre d'enfant même < 6 ans						
Femmes taux d'activité en %	2001	75	65	66	65	53	65	-->0
Hommes Temps partiel en %	2001	Pas d'effet quel que soit le nombre d'enfants même <6ans						
Femmes Temps partiel en %	2001	-----	24	34.5	33	43	45	52

Agir pour une véritable égalité homme-femme dans la Recherche

Vous trouverez ci-après les revendications votées par le CSN du 11 décembre 2003. Ce texte intitulé « Pour une véritable égalité homme-femme dans la Recherche » remplace le point 2 du document revendicatif du 24^{ème} Congrès du SNTRS-CGT.

Le CSN, sur mandat du 24^{ème} congrès, a décidé par 47 voix pour, 0 contre et 5 abstention, la modification du document revendicatif du syndicat.

Le texte ci-dessous remplace donc le point 2 page 51 du document revendicatif du 24^{ème} Congrès du SNTRS-CGT : page 51 du BRS 385 de janvier 2003.

Faire reconnaître la pertinence de la question des sexes dans l'ensemble des questions sociales afin de contribuer à la prise de conscience des différentes formes d'inégalités entre les hommes et les femmes. Dénoncer l'idéologie sexiste.

I. Observer : vers une véritable égalité dans l'exercice professionnel :

Les quelques dispositions relatives à la fonction publique préconisent un renforcement de la mixité dans les jurys de concours, dans les CAP et CTP et une représentation équilibrée dans les organes de l'administration. Beaucoup reste à faire et les actions doivent prendre en compte l'ensemble des agents concernés. Il faut exiger dans nos EPST la mise en place d'une commission de travail et de négociations pour une véritable politique en faveur de l'égalité professionnelle et la lutte contre toute forme de discrimination.

Nombreuses sont les exigences de moyens, le CNRS doit mettre à notre disposition :

- des outils statistiques pertinents permettant d'aider au diagnostic les discriminations qu'elles soient directes ou indirectes
- des moyens (décharges, missions, matériel)
- de la formation (connaissance de la loi), outils juridiques.

II. Agir spécifiquement :

On ne saurait mieux assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les EPST qu'en assurant toutes les garanties d'un suivi de leur carrière. Toutefois notre travail ne s'arrête pas là, il convient de renfor-

cer cette première mesure fondamentale par d'autres exigences :

- **Agir pour que l'organisation du travail ne force pas les femmes à sacrifier leur vie professionnelle** pour pouvoir assumer leurs responsabilités familiales. Tout ce qui favorise la concurrence entre les individus est pénalisant pour les femmes.
- **Agir pour la création, en plus grand nombre, de services collectifs** (crèches, garderies, encadrement d'activités de loisir pour les enfants...) et la redéfinition des temps sociaux (rythmes scolaires, ouverture des services publics ...) afin de permettre aux femmes et aux hommes de conjuguer plus facilement vie professionnelle, vie familiale et vie militante.
- **Donner une réelle égalité des chances dans le déroulement des carrières**, et agir notamment pour la redéfinition des temps sociaux (organisation du temps de travail).
- **Obtenir la possibilité d'une période de congé parental** à mi-temps, payé plein temps pour le père et la mère après la naissance et ou l'adoption de chaque enfant.
- **Veiller au respect de l'égalité dès le recrutement et lors des concours internes**
- **Prendre en compte dans la carrière les périodes d'interruption d'activité liées aux maternités**
- **Elargir les droits à la retraite des femmes** qui ont interrompu leur activité pour élever des enfants et les hommes ou les femmes qui ont pris des congés parentaux,
- **La bonification pour la retraite d'un an par enfant doit être maintenue** pour tous les enfants lors du départ à la retraite, afin de tenir compte de l'effet de la maternité et de l'éducation des jeunes enfants sur l'activité et la carrière,
- **Non-discrimination dans la carrière** et possibilités de promotion pour les temps partiels obtenus pour raison familiale,
- **Au-delà d'un congé parental d'un an, droit à la formation, à une remise à niveau** pour que l'agent retrouve au moins une situation équivalente avant son départ en congé,
- La maternité n'étant ni un handicap, ni une maladie mais un choix à dimension sociale et une richesse pour toute société, il faut veiller à ce que les femmes enceintes ne subissent aucune discrimination tant au niveau de leurs responsabilités que de leur promotion, et veiller au respect de l'aménagement des postes de travail pendant la période de grossesse,
- **Exiger l'application de la loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001, relative à la lutte contre les discriminations** et reconnaissant les discriminations sexuées comme un délit.
- **L'administration doit de façon réglementaire pourvoir en remplacement poste à poste des congés maternité, d'adoption et des temps partiels**
- **Le SNTRS demande la mise en place d'une négociation annuelle sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes, dans tous les EPST, en application de la loi du 9 mai 2001.** Cette négociation devra s'appuyer sur les résultats de travaux statistiques (également prévus par la loi). Elle sera nationale mais peut être également déclinée au niveau régional.

Nous devons maintenant, en tout dernier lieu, envisager des mesures compensatoires visant à rattraper les effets de la discrimination par des actions de formation, une réelle prise en compte des contraintes liées à la maternité, et l'éducation des jeunes enfants pour les promotions. La commission à l'égalité professionnelle doit veiller au respect de l'égalité de traitement dès l'embauche entre hommes et femmes quel que soit le niveau d'études, le corps, et la situation familiale, à cette fin, elle doit comporter des représentants des syndicats représentatifs, en fonction des résultats obtenus aux CAP.

Les réseaux professionnels

(ajout au document d'orientation)

**Le CSN, sur mandat du 24^{ème} congrès, a décidé par 44 voix pour, 0 contre
Et 8 abstentions, la modification du document d'orientation du syndicat.**

Notre dernier congrès faisait le constat que "La politique de l'emploi, qu'il s'agisse des recrutements ou des promotions n'est examinée nulle part. Cela permet une politique de gré à gré entre les Directeurs de laboratoire et leur direction scientifique. Elle est pour les directions un outil de pilotage des laboratoires et un moyen d'accompagner les restructurations de la recherche qui échappent à tout débat, et est pour les agents totalement opaque et antidémocratique". Dans le débat, un début de discussion autour des réseaux professionnels avait commencé mais n'avait pu se concrétiser

La mise en place au CNRS, auprès de la direction Générale, d'une Mission des ressources technologiques constitue un début d'organisation de la gestion des ressources et compétences technologiques du CNRS. Cette réflexion stratégique prend appui sur l'animation de réseaux de métiers (mécanique, électronique...) ou de techniques (lasers, haute pression...). Au sein de ces réseaux les ITA peuvent réfléchir collectivement à l'évolution technologique externe et interne et aux besoins que cela génère en formation et équipement. Cela leur permet de se maintenir à jour dans leurs savoirs, d'évoluer dans leur profession, d'échanger. C'est un moyen de lutter contre l'externalisation. C'est une approche complémentaire de la réflexion sur les métiers par l'Observatoire des métiers placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du CNRS.

Aujourd'hui plus que jamais, les métiers d'ITA viennent à l'avant-scène en raison du poids de leur masse salariale et du coût de leur formation. Les équipements qu'ils conçoivent, réalisent, utilisent sont de plus en plus sophistiqués et coûteux. La question de leur efficacité en vient tout naturellement à être posée. Dans la situation politique actuelle, les réponses apportées sont essentiellement la sous-traitance, la mutualisation à moindre coût, la précarité. Cette pratique gestionnaire étroite des départements scientifiques et des laboratoires à propos de leur "potentiel technologique" a rarement fait l'objet d'une analyse stratégique. Cette analyse devrait comporter une évaluation qualitative et quantitative des conséquences possibles sur un objectif scientifique donné des avancées et des carences de ce potentiel. Evaluation dont on pourrait déduire une stratégie s'articulant avec les autres politiques de l'établissement.

Alors que les entreprises performantes ont depuis longtemps compris que la gestion de toutes leurs connaissances et compétences est une nécessité vitale, les EPST sont essentiellement organisés autour de la création et la gestion des connaissances scientifiques, mais ils ont omis de l'étendre aux connaissances technologiques et professionnelles qui interviennent dans leur fonctionnement.

Les réseaux de métiers ou de technologie spécifique:

- Les réseaux de technologies spécifiques (hautes pressions, laser à impulsions ultra-brèves, matériaux modèles, cryogénies, etc)
- Les réseaux de professionnels ou de métiers (mécanique, électronique, optique, informatique, documentation, etc.)

Ces réseaux sont ouverts. Par exemple :

- à tous les ingénieurs et techniciens spécialisés dans ces techniques ou ces métiers et aux chercheurs (enseignants) qui le souhaitent soit parce qu'ils en sont grands "consommateurs" et à ce titre souvent promoteurs, soit parce que leurs recherches contribuent assez directement aux développements des "outils" des professionnels de ces réseaux.

- aux chercheurs en informatique développant des logiciels de CAO, de calculs ; chercheurs en traitement des matériaux étudiant l'usinage ou la fabrication de matériaux souvent utilisés dans les montages expérimentaux ; chercheurs en techniques de micro usinage, micro gravure, en procédés exotiques d'usinage ; chercheurs en instrumentation et matériaux optiques, etc.

La dispersion professionnelle des ingénieurs et techniciens dans les unités n'est pas propice au maintien de leur qualification. Leurs métiers sont différents des disciplines scientifiques du laboratoire et transversaux aux départements scientifiques dans un grand nombre de cas. C'est en même temps une source de richesses à condition qu'il y ait une structure qui permette les échanges professionnels.

Les réseaux professionnels constituent des communautés d'échange, d'appropriation collective, de mise en commun volontaire et structurée des savoirs et savoir-faire technologiques. Une communauté capable de

les publier et de les diffuser en interne mais aussi en externe d'autant qu'ils sont ouverts sur l'extérieur pour aller chercher ce qui n'existe pas au sein des établissements.

La réflexion sur le métier fait partie de l'activité d'un réseau, son évolution, ses besoins professionnels (formation, nouveau matériel et nouvelles techniques, nouveaux métiers associés à la profession, etc.) tout cela peut y être abordé par des professionnels immergés dans des contextes très divers.

Cette réflexion sur le métier vise à répondre d'abord aux besoins de la recherche sa principale raison d'être, mais elle s'élargit aux services que peut rendre ce métier à l'extérieur d'un établissement, voire des établissements de recherche et d'enseignement, jouant ainsi le rôle de service public vis-à-vis de l'extérieur tant dans le domaine social, économique que culturel.

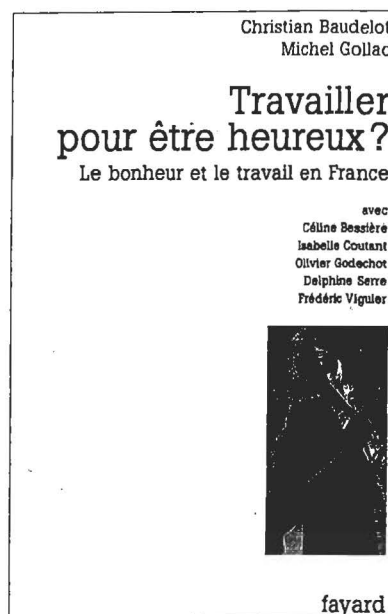
Le Point de vue du SNTRS-CGT

Les mouvements de reconnaissance des professions manuelles, la reconnaissance des niveaux de qualification ont posé avec force le problème de la place des ITA en articulation avec les politiques scientifiques. Cette situation avec l'apparition d'évolution technique majeure : nouveaux outils d'intégration de composants, choix de logiciels de CAO pour les électroniciens, machines à commande numérique pour les mécaniciens, micro-informatique en réseau pour les informaticiens, ... a obligé le CNRS à prendre ses responsabilités dans une organisation en réseaux de ces métiers. Elle va à la rencontre des intérêts professionnels des ITA qui voulaient défendre leurs métiers et s'engager dans leurs évolutions.

La gestion des compétences, qu'elle émane d'un réseau ou pas, appelle des politiques générales notamment en matière de formation. A cet égard, cette politique de réseaux est possible au CNRS, organisme national, alors qu'à l'Enseignement Supérieur elle se heurte à l'autonomie des Universités. Leurs membres rejoignent d'ailleurs les réseaux créés au CNRS.

L'acquisition de matériels d'équipement pour être performants et adaptés aux évolutions des besoins de la recherche peut y être réfléchi collectivement pour lancer des plans d'équipement propres à l'établissement (réduction des coûts d'acquisition et de formation, création rapide d'une compétence collective diffusable).

Le rôle réel que tiennent ces réseaux montre qu'ils permettent de poser en termes très politiques la place des ITA dans l'organisation générale du CNRS. L'analyse que peuvent y apporter les militants syndicaux, membres d'un réseau sera utile autant pour éviter les repliements corporatifs que pour favoriser la prise de conscience de leur rôle.



Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France Collectif de chercheurs

L'homme occupé est l'homme heureux, affirmait Helvétius, à la fin du 18^e siècle. A cela, Diderot répondait que le travail implique nécessairement avilissement et exploitation de l'homme. Qu'en penser ? Une enquête passionnante a été menée sur plusieurs années, par un collectif de chercheurs, sur la place du travail et celle du bonheur dans la vie quotidienne. De nombreux témoignages viennent illustrer un travail de déchiffrement de longue haleine. On peut lire par exemple, que les catégories disposant des ressources économiques et culturelles les plus élevées font du travail une composante parmi d'autres d'une vie heureuse. Pour les plus démunis, avoir du travail est une des conditions nécessaires pour espérer accéder au bonheur, mais le travail en soi ne leur apporte guère de satisfaction. Pour les uns, la place du travail représente une donnée psychologique, pour les seconds, c'est une question économique.

Le bonheur et surtout le malheur au travail se rencontrent dans toutes les catégories socio-professionnelles, la condition d'exploitation, qui définissait hier la condition ouvrière, à pris d'autres contours et fait aujourd'hui, partie intégrante du vécu collectif. Travailler pour être heureux ? Si la réponse n'est pas évidente, lire l'ouvrage procure un réel plaisir !

Edition Fayard, 348 pages, 20 euros

LE PEUPLE N° 1584 - 5 NOVEMBRE 2003

Protection sociale

ADRESSE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SNTRS CGT AU BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Jacques Chirac a affirmé récemment sa volonté que soit accéléré le plan de « modernisation de notre système de santé » annoncé par le gouvernement début septembre. « A l'été prochain nous devons avoir réussi » a-t-il déclaré.

Raffarin vient d'installer, à Maignon, le "Haut Conseil de la Sécurité Sociale" (53 membres) analogue au COR (Conseil d'Orientation des Retraites). Il a pour mission de préparer avant Noël la réforme de l'assurance maladie... Puis, après la période de « concertation et de négociation », une loi doit être votée avant l'été prochain. Les pistes tracées par Raffarin pour le travail du Conseil sont parfaitement claires. Il s'agit de réduire l'accès aux soins pour le plus grand nombre et donc diminuer le coût de la force de travail. Il s'agit aussi d'ouvrir le champ de la couverture santé aux intérêts privés.

Le pouvoir, aidé par une campagne médiatique (presse et audio-visuel) aux proportions monumentales, entend bien renouveler l'opération qui lui a permis de faire passer la loi Fillon sur les retraites.

D'abord, il invente un prétendu déficit pour justifier sa contre-réforme ; il suffit de consulter la commission des comptes de la Sécurité Sociale pour constater qu'il n'en est rien : l'Etat doit 4,74 milliards d'€ en 2002 et la commission des comptes a chiffré le déficit pour 2002 à 3,42 milliards d'€.

Tout le monde peut comprendre qu'avec la composition du Conseil, si la CGT ne s'appuie pas sur un grand mouvement populaire, rassemblé pour mettre en avant des revendications clairement définies et exprimées lors de notre congrès, le gouvernement fera passer l'essentiel de son projet. L'expérience de la bataille des retraites, que toute la CGT aurait le plus grand intérêt à analyser, le montre bien.

Le conseil a pu se réunir le 13 octobre, un mois et demi après la rentrée, sans intervention sous une forme ou une autre des salariés.

A notre avis, il est grand temps que la CGT lance une grande campagne d'information (conférences de presse, interviews...), de sensibilisation et de mobilisation sur ses propositions, multipliant les initiatives d'actions diversifiées (pétition, manifestations délocalisées lors des réunions du Haut Conseil et/ou des groupes de travail...).

Notre syndicat est prêt à contribuer au maximum de ses possibilités au succès des initiatives que vous prendrez.

Vote 28 pour - 2 abstentions
Ivry-sur-Seine le 16 octobre 2003

Suite à cette adresse au Bureau Confédéral, Daniel PRADA, Membre de la CE de la CGT nous a communiqué le 4 novembre la réponse suivante :

Chers Camarades,

J'ai pris connaissance de l'Adresse de votre Commission Exécutive au Bureau Confédéral de la CGT.

Vous avez entièrement raison de souligner l'enjeu que représente le devenir de l'Assurance Maladie.

Nous sommes conscients de ce nouveau défi pour le syndicalisme, et nous avons, dès le 18 septembre, pris l'initiative de réunir à la Confédération les Unions Départementales, Fédérations, Régions et des administrateurs de Caisses de Sécurité sociale. Cette réunion a permis, comme vous le souhaitez, de lancer une campagne de sensibilisation, déjà dans la CGT, pour que les militants et les syndiqués s'approprient les problématiques posées par ce dossier et les positions et propositions de la CGT. Comme pour la retraite, cette phase est indispen-

sable pour pouvoir aller au débat avec les salariés, et les nombreuses journées d'étude déjà engagées en témoignent.

Deux modèles de tract, en lien avec l'actualité, ont été adressés aux UD, Fédérations et Régions.

Il s'agit d'un « quatre pages » traitant en cohérence des enjeux de santé et de Sécurité sociale à partir des enseignements que l'on peut tirer de la crise sanitaire de cet été.

Plus récemment, un tract « recto/verso », davantage centré sur le financement, en lien avec le débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, a été également envoyé à nos organisations.

Cet engagement militant en interne et pour le débat avec les salariés, doit s'amplifier en même temps qu'il nous faut aussi répondre à d'autres défis majeurs.

Le Haut Conseil n'est pas un lieu de négociation. D'ici la fin de l'année, il est surtout chargé d'établir un diagnostic sur la situation de l'Assurance Maladie. Comme vous l'indiquez, s'ensuivront une phase de concertation approfondie et de négociations avec les partenaires sociaux.

Une précision concernant le déficit de la Sécurité sociale. Pour 2003, le déficit prévu est de l'ordre de plus de 10 milliards d'Euros.

Il est le résultat d'une croissance faible et d'une reprise du chômage qui pèsent négativement sur les recettes alors que les dépenses de santé ont poursuivi leur progression. La tendance à la progression des dépenses se poursuivra d'ailleurs dans les années à venir. Elle est produite en partie par des déterminants objectifs de santé (allongement de la durée de vie, nouvelles technologies...).

Le risque existe que le gouvernement laisse « filer » le déficit pour justifier ensuite des mesures draconiennes voire pour remettre en cause notre système de Sécurité sociale. C'est parce que nous ne sous-estimons pas ce problème que nous voulons lui apporter nos réponses.

La part des richesses créées à consacrer à la santé, la réforme du financement de la Sécurité sociale, doivent pour la CGT, vous le savez, être l'objet d'un vrai débat dans notre pays.

Gagner des recettes supplémentaires, bien utiliser les sommes allouées parce qu'il s'agit de l'argent des salariés et des assurés sociaux pour mieux les couvrir socialement, améliorer l'organisation du système de santé et de Sécurité sociale, en démocratiser la gestion, constituent les lignes forces de notre démarche.

Nous avons bien l'intention de porter dans les débats ces questions et les réponses que nous proposons de leur apporter.

Nous vous prions d'agréer, Chers Camarades, l'expression de nos sentiments distingués.

Daniel PRADA

Membre de la Commission Exécutive
de la CGT

ACTIVITE PROTECTION SOCIALE
protection-sociale@cgt.fr

CNAS du CNRS

DECLARATION INTERSYNDICALE

La convention entre la direction du CNRS et le CAES a été signée il y a plus de dix ans.

Le CNRS s'est engagé, dans cette convention, à affecter à terme 1% de la masse salariale des agents du CNRS au soutien des activités du CAES. Ce soutien s'appréciant à travers l'ensemble des moyens mis à disposition du CAES, comme le précise l'article 4 de la convention.

Aujourd'hui, l'ensemble des moyens mis à la disposition du CAES ne représentent toujours guère plus que 0,70% de la masse salariale.

Il est temps que 10 années après avoir apposé sa signature, la direction du CNRS tienne ses engagements.

Nous demandons à la direction de s'engager sur un calendrier court de passage de la subvention activités diverses du CAES à 1% de la masse salariale. Cela avec une première augmentation substantielle dès 2004, au moins au niveau de l'effort fait sur l'exercice 2001 (+10%).

Nous rappelons que pour les organisations syndicales représentatives du CNRS, le 1% n'est qu'une étape vers les 3% de la masse salariale qu'elles revendiquent.

Les attentes des personnels sont fortes en matière :

- de séjours enfants dans les centres de loisirs et les colonies de vacances ainsi que les séjours des familles dans les centres de vacances du CAES et dans les centres extérieurs.

- d'amélioration des tarifs dégressifs enfance et familles afin de répondre aux besoins des agents CNRS et de permettre au plus grand nombre de profiter de prestations sociales de qualité.

Ces améliorations ont un coût que seule une augmentation forte de l'apport du CNRS permettra de réaliser. Il en est de même pour les projets du CAES dans le cadre de la petite enfance.

Nous demandons que le CNRS accorde une subvention d'investissement au CAES pour lui permettre de poursuivre la rénovation du Centre de vacances de Fréjus.

Le départ à la retraite de nombreux agents qui peuvent rester ouvrant-droits de l'association, le développement d'une politique d'accueil de toutes générations dans les centres de vacances, la modernisation et l'entretien du patrimoine augmentent aussi les dépenses

Nous voulons conserver un Comité d'Action et d'Entraide Sociale digne de ce nom au CNRS. Cela suppose de votre part, de tenir vos engagements et ouvrir dès aujourd'hui une négociation avec les organisations syndicales représentatives afin d'établir un calendrier précis pour atteindre rapidement le 1% de la masse salariale.

SGEN-CFDT, SNTRS-CGT, SNCS-FSU,
SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA

3/11/03

Qu'est-ce que la commission d'entraide ?

Au CNRS, c'est une **commission paritaire** issue de la CORAS. Elle est chargée d'examiner les dossiers constitués par l'assistante sociale, afin d'attribuer une aide exceptionnelle à des agents du CNRS en grande difficulté momentanée et qui la demandent.

Commission paritaire : chaque syndicat doit y mandater un représentant. la commission ne peut pas siéger sans un nombre suffisant de représentants syndicaux. Depuis plus d'un an, certains syndicats s'en abstiennent, la commission se réunit tout de même, tant les difficultés des agents sont urgentes à régler, mais cette dérogation à la légalité paritaire est dommageable pour les employés du CNRS car l'entraide est un **aspect de la solidarité, du droit et de la justice entre et pour les agents de la recherche**, et non une charité accordée. Si les syndicalistes en sont absents, souvent par sous-estimation de cette solidarité, leur action par ailleurs risque de sonner creux. Pourquoi ?

L'examen des dossiers demandant une aide exceptionnelle souligne les enjeux réels de la lutte syndicale à mener contre la baisse des salaires et ses conséquences, l'absence de réelles promotions dans les "petites » catégories, contre le manque de logement etc.

Au cours des réunions sont abordés les problèmes concrets, au ras des paquerettes, de la vie des laboratoires, de la vie difficile des agents, le plus souvent des ITA; En plus de leur accorder une aide exceptionnelle, la commission essaye d'analyser les autres pistes à suivre pour sortir l'agent de l'impasse économique où il se trouve : suivi par l'assistante sociale, prêt du CAES, étude de ses divers emprunts, contacts avec les services sociaux locaux et les services bancaires ou financiers, recherche de logement plus adéquat, recadrement de la carrière professionnelle...

C'est dire que bien prise en main par des délégués syndicaux cette commission peut aider à la connaissance des luttes sociales à mener sur le tas, avec des exemples concrets au plus près des "petites" catégories, si peu représentées dans nos syndicats.

Quelques données statistiques:

Nombre et montant des aides exceptionnelles accordées (1) par an (par la délégation d'Ivry uniquement) :

année	2000	2001	2002	2003
nombre	23	27	36	36
montant euros	16343		22 866	19524
montant francs	107200	137 249	149 991	128069

La majorité des aides est demandée par des femmes seules (divorcées ou veuves ou célibataires), avec enfants ou parents à charge, ou avec des problèmes médicaux importants, ou de logements. Les cas de surendettement sont fréquents.

(1) : quelques demandes sont rejetées, car non exceptionnelles, ou ne relevant pas de la commission.

Anita PRIGENT

2ème tour des élections au CAES CNRS
Votez et faites voter pour le SNTRS—CGT

Année européenne des personnes handicapées :

Solidaires dans la vie, Solidaires dans l'emploi

La Cgt était à l'initiative de trois journées de débats, de culture et de fêtes, dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées. Le point avec Gérard Fuchs, responsable de l'activité Travail-Handicap de la Cgt.

Le Peuple : « *Solidaires dans la vie, solidaires dans l'emploi* », ces journées vous ont donné l'occasion de marquer l'activité spécifique en charge des questions des salariés handicapés au sein de la Cgt.

Gérard Fuchs : Ces trois journées ont permis de marquer effectivement l'existence de notre activité. L'activité Travail-Handicap existe depuis 1997, mais nous travaillions depuis 1987 au sein du secteur "emploi" de la Cgt. Le handicap constitue une des premières discriminations et c'est sans doute celle dont on parle le moins, car intégrée y compris chez les salariés, voire militants. «Le métier n'est pas pour les faibles» est un discours récurrent. Les patrons éliminent souvent ceux qu'ils nomment "canards boiteux". Or, si l'on tient compte à la fois de la pyramide des âges, avec le vieillissement de la population salariée, et des inaptitudes provoquées par les mauvaises conditions de travail et l'usure, le gros du problème est devant nous. Solidaires dans la vie, solidaires dans l'emploi, c'est entre autres favoriser le maintien dans l'emploi des salariés usés par les mauvaises conditions de travail et renforcer l'embauche des personnes handicapées, en développant l'aménagement aux postes de travail.

Le Peuple : *La réinsertion sociale et professionnelle passe par la formation professionnelle qualifiante, qu'en est-il ?*

Gérard Fuchs : 85 % des personnes reconnues handicapées sont à un niveau égal ou inférieur au niveau 5. Ceux qui occupent les métiers les plus usants sont souvent ceux qui ont le niveau de qualification le plus bas. Il y a nécessité d'actions spécifiques de formation. C'est le passage privilégié pour se reclasser ou pour trouver un emploi. 84 Centres de rééducation professionnelle (Crp) existent, financés par la Sécurité sociale. Ils proposent une formation adaptée et aménagée, selon la pathologie. Or, des projets gouvernementaux menacent de transférer leur financement aux régions, ce qui porterait directement atteinte à la qualité des formations. Certains aiment à répéter que les Crp sont des établissements ghettos. Certes, la «clientèle» est effectivement orientée par la Cotorép, mais c'est le passage obligé qui permet d'aller ou de revenir à un milieu ordinaire. L'objectif des Crp est l'insertion, le retour à l'emploi. Cet emploi au moins aussi qualifié que celui que l'on a pu perdre un jour à cause d'un handicap survenu. N'oublions pas que le chômage est un facteur important de la dégradation de la santé.

Le Peuple : *La loi de 1987 offre la possibilité de négocier des accords d'entreprise pour l'emploi de personnes handicapées. Comment considérez-vous les accords signés ?*

Gérard Fuchs : En France, 120 accords de ce type existent. La plupart sont mauvais. Les patrons ont deux objectifs, en les signant : obtenir l'exonération du paiement de la contribution à l'Agefiph et développer l'image de l'entreprise : «entreprise citoyenne...» Qu'est-ce qu'un bon accord ? Celui géré par les partenaires de l'entreprise : employeurs et organisations syndicales. Celui qui ne gomme pas le rôle des institutions représentatives du personnel. Celui qui permet d'atteindre le taux des 6% d'embauches de personnes handicapées. Celui qui affiche l'objectif de zéro licenciement pour inaptitude, mettant ainsi en place aménagement de poste, formation...

Le Peuple : *Une loi se prépare et sera présentée en fin d'année en conseil des ministres qui revoit la loi d'orientation du 30 juin 1975 et du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées. Quel serait son contenu ?*

Gérard Fuchs : Il s'agirait entre autres de réduire les obligations des entreprises pour aller dans le sens d'une diminution des quotas, d'exonérer des entreprises dites méritantes... Un nouveau dispositif, dont les finalités sont purement financières, lié à la réforme de la Sécurité sociale et où les réponses aux besoins sont totalement écartées.

Propos recueillis par **Le Peuple**
Sabine Ferry

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

OGM : quels enjeux pour la société ?

Par Jean KISTER

Dire que l'on souhaite un « débat scientifique et public » sur les expérimentations en pleins champs d'OGM tout en condamnant leur arrachage est un peu mettre la charrue avant les bœufs : il y a-t-il eu un « débat scientifique et public » AVANT de décider de faire ces expérimentations ?? Comme je l'expose ci-dessous, il me semble dangereux aujourd'hui de faire ce type d'expérimentations en pleins champs : comme dans un passé récent pour ce qui concerne les progrès de la génétique (moratoire d'Asilomar de 1975), les scientifiques et la société peuvent décider d'un moratoire dans ce domaine au nom du principe de précaution. Je rappelle que c'est la position votée par le 24^{ème} congrès du SNTRS CGT en novembre 2002 (voir page 31 du document BRS N° 385).

Il est très important de savoir que la création d'un OGM par transgénèse est bien une petite révolution dans le monde vivant : en effet, sans l'intervention humaine, jamais de tels organismes chimériques n'auraient pu voir le jour ! Il s'agit bien d'une différence fondamentale avec les processus de l'évolution biologique des espèces tels ceux découverts par Darwin. De même pour les OGM végétaux, il faut bien distinguer cette technique de transgénèse de la méthode millénaire de croisement-sélection des plantes.

Pour la clarté du débat, il semble **nécessaire de distinguer les OGM à visée " médicale " (en milieu confiné) de ceux à visée " agro-alimentaire " (en pleins champs)**. Dans l'opinion publique, les trois lettres " OGM " sont souvent utilisées pour seulement désigner le deuxième champ d'application de ces OGM. En effet, tant en recherche qu'en production, les modes de préparation, la durée de vie, les finalités des applications et le poids de la mondialisation économique actuelle sont bien différentes dans ces deux domaines. Les OGM " thérapeutiques " sont soit des microorga-

nismes (levures, bactéries) soit des animaux transgéniques (porc) soit même des plantes mais toujours dans un milieu confiné. De plus, la **finalité est le produit synthétisé par l'organisme hôte (OGM)**, celui-ci ne survivant pas le plus souvent à la transgénèse (microorganisme) ou étant abattu (animaux) ou arraché (plantes) pour en extraire le produit voulu. Il n'y a donc **pas survie prolongée de l'OGM**. De plus, il se trouve que pour la plupart des usages thérapeutiques, seules de **petites quantités** de produits obtenus par OGM suffisent pour satisfaire les besoins mondiaux (à l'exception notable d'un éventuel substitut sanguin).

A l'inverse, les **OGM végétaux** ont vocation à être **cultivés en pleins champs, en grande quantité, et à survivre** en tant qu'OGM relativement longtemps, voire même sur plusieurs générations (**la finalité étant la plante transgénique elle-même !**).

OGM " thérapeutiques " :

Mais la recherche ou la production de ces OGM thérapeutiques, même s'ils sont socialement utiles, ne sont pas sans risques déjà pour les travailleurs de la recherche ou de l'unité de production eux-mêmes. L'on ne doit pas faire n'importe quoi au nom de la science ! Il est impératif que soient respectées des règles très strictes de confinement (classés selon le degré de risque de contagion, P2, P3 voire P4 pour les virus les plus dangereux comme Ebola).

De même, les chercheurs utilisant ces OGM doivent mettre en œuvre les règles de **Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL)** qui imposent en fait de travailler avec précaution et en assurant la traçabilité des produits. Loin de remettre en cause la nécessaire " liberté de la recherche ", le respect de ces règles de travail est en mesure d'apporter une meilleure efficacité pour la réussite des recherches elles-mêmes. En effet, les récentes " affaires " portant sur le non respect de ces principes et de ces règles, telle l'affaire Bihain à Rennes, montrent qu'en définitive, ce sont le devenir des projets de recherches qui ont été remis en cause à la suite d'irrégularités dans les conditions de travail.

Quelle santé publique : choix du " tout génétique " ?

Concernant l'usage des OGM thérapeutiques, il est une question souvent négligée par les médias, à savoir de *quel type de santé publique avons nous besoin ?* En

effet, de manière plus ou moins pernicieuse, le développement de " pôles d'excellence " en recherche biologique organisés autour des laboratoires de l'INSERM et du CNRS, de grands Centres Hospitalo-Universitaires (réseau de " génopoles " régionaux, centres anticancéreux...) fait qu'est aussi organisée une offre de soins très pointue, résultant d'un choix délibéré du " tout génétique ", essentiellement orientée vers le curatif.

La question est donc de savoir : *que laissons-nous de côté ? quelle place à une politique de santé fondée sur la prévention ? La solution des maux dont souffrent aujourd'hui la population est-elle essentiellement d'origine " génétique " ?*

Ces choix, car il s'agit bien de choix (par qui ?) entraînent aussi des conséquences sur l'étendue des recherches dans les organismes publics comme l'INSERM dans lesquels ont été marginalisés depuis des décennies les recherches en Santé Publique, en Génie Biologique et Médical, en Toxicologie pour ne favoriser que les recherches en Génie Génétique ! Il faut relever le rôle important joué dans ces choix par les associations caritatives, dont principalement l'Association Française contre les Myopathies (AFM) qui, par l'argent collecté depuis plus de dix ans avec le " Téléthon ", a obtenu les moyens d'influencer fortement la recherche médicale en France.

OGM végétaux :

Les OGM végétaux soulèvent des inquiétudes plus grandes parmi les populations, les hommes politiques et une partie des scientifiques du fait de l'impossibilité de contrôler complètement la diffusion des pollens dans la nature.

Je tiens à préciser deux problèmes majeurs concernant aussi bien la recherche que la production de ces OGM en pleins champs : celui de leur **dissémination**, et la **dépendance des acteurs** (chercheurs, agriculteurs) **aux lobbies des firmes semencières**.

Dissémination des OGM végétaux

Du fait que les OGM " végétaux " issus de la transgénèse sont des organismes vivants d'un type nouveau, nul ne peut dire aujourd'hui avec certitude quels peuvent être leurs comportements une fois dispersés dans la " nature " au contact des autres espèces " naturelles ". Il ne s'agit pas sur cette question d'avoir telle ou telle compétence car en fait personne n'en a, ou, autrement dit, tout citoyen a autant de compétence qu'un autre pour se poser cette question !

En effet, il **semble complètement illusoire de croire que l'Homme pourra éviter la dissémination de ces OGM cultivés en pleins champs**. Ainsi, en juillet dernier, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), saisie par le Gouvernement, annonçait la présence à une " *teneur très faible* " d'organismes

génétiqumment modifiés (OGM) dans un nombre " *significatif* " d'échantillons prélevés dans des semences en France. L'AFSSA estimait alors que s'il se confirmait que des OGM étaient présents à l'état de trace dans une proportion importante de semences, " *des études devraient être entreprises pour en préciser l'origine, évaluer les risques possibles et prendre en compte cette donnée pour définir des seuils dans ce nouveau contexte* ".

99% des OGM actuellement diffusés dans l'environnement sont des plantes tolérant ou produisant des pesticides. Certains permettent une moindre utilisation de pesticides, mais la plante crée tout au long de la vie son propre herbicide. D'autres sont destinés à rendre la plante résistante à un type d'herbicide, ce qui permet une utilisation massive et répétée de l'herbicide en question. On ignore les conséquences sur la résistance induite pour les insectes, mais on connaît déjà les effets nocifs du Round Up fabriqué par Monsanto et d'autres herbicides comme le Basta-Liberty de AgrEvo sur la santé animale et humaine. De plus on introduit le risque de croisement de cette nouvelle plante résistante à un herbicide avec une mauvaise herbe, ce qui a d'ailleurs conduit à un moratoire français sur le colza et la betterave.

De même, il **semble très probable que ces OGM végétaux aient un avantage sélectif** tel (c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont été créés !) qu'ils pourront s'imposer autour de leur lieu de culture au détriment de la diversité génétique des autres espèces.

Ces deux risques majeurs sont " intrinsèques " à l'usage des OGM végétaux et on peut raisonnablement douter que des recherches futures puissent fondamentalement changer cet état de fait.

D'autant plus que si l'on raisonne en **rapport bénéfique/risque**, on doit aussi se poser la question " *quelle est l'utilité de ces OGM végétaux pour les paysans, pour la société, pour le monde ?* " S'agit-il que ces OGM favorisent la mainmise des grandes firmes semencières (Monsanto, Limagrain ...) sur l'agriculture traditionnelle pratiquée par la petite paysannerie dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

Il semble donc que face aux apports potentiels pour le moins discutés sinon discutables, l'importance des risques encourus devrait inciter nos responsables politiques à une certaine prudence comme par exemple appliquer un **moratoire pour la culture en plein champ des OGM au profit des compagnies semencières**, particulièrement quant ces prétendues " études " ne portent en fait que sur la connaissance du taux de rentabilité de telle espèce d'OGM ! Concernant les **études véritablement scientifiques sur les risques potentiels des OGM**, celles-ci ne doivent être réalisées que de **façon indépendante des lobbies de l'industrie agro-alimentaire et dans le cadre de la recherche publi-**

saccage de parcelles expérimentales des organismes de recherche (CIRAD, INRA) destinées notamment à analyser les transferts génétiques à partir de cultures transgéniques " au seul motif qu'aujourd'hui les plantes transgéniques seraient " le moyen le plus efficace de répondre aux problèmes émergents ". Ce texte participe aux différentes interventions de certaines " autorités " scientifiques, aussi bien dans les sphères des Ministères que dans certains syndicats, lesquelles présentent les anti-OGM comme des intégristes et des obscurantistes.

Quelle indépendance pour les recherches sur les OGM végétaux ?

« Tant dans le domaine des sciences de la vie qu'en micro-informatique, la " Science " fournit de plus en plus vite des objets pour le " Marché " ! Les grandes compagnies, qui organisent ce marché et en profitent, cherchent à vendre ces produits, si possible en position de monopole, et le plus vite possible afin d'obtenir rapidement le retour sur investissements. Que certains de ces objets soient ou non nécessaires est presque secondaire. » (voir texte de Jean-Marc Lelièvre publié dans « l'Humanité » du 21 décembre 2001). Il s'en suit que les pressions sont très fortes aussi bien sur les chercheurs pour qu'ils " valorisent " leurs découvertes, même si celles-ci ne sont encore qu'à l'état d'ébauche, notamment en ce qui concerne les risques par rapport à un effet positif espéré, que sur les producteurs sommés d'acheter ces produits dit " modernes " et " plus efficaces " au risque de se voir qualifiés de " réactionnaires " !

Ainsi la mise en place de " Génoplante " à l'INRA, avec la mainmise des grandes compagnies de semences, pose réellement la question de savoir s'il est encore possible de faire une recherche agronomique indépendante en France. Une différence existe peut-être entre

certain militants de la Confédération Paysanne et les syndicats CGT de la recherche publique : **l'espoir de maintenir et développer un véritable service public de recherche même en agriculture !** Pour certains c'est une cause perdue, pour nous, c'est l'étape nécessaire pour éviter le divorce entre la Science et la Société ! Mais seule l'indépendance financière de la recherche publique peut garantir l'impartialité des traux et des résultats sur les OGM comme dans les autres domaines.

De même, il nous semble nécessaire qu'il ait plus de démocratie pour les salariés aussi bien dans les organismes de recherche que dans les industries pharmaceutiques et agro-alimentaires !

A l'opposé de la " diabolisation " des anti-OGM, il faut que la CGT s'ouvre au dialogue avec la Confédération Paysanne et accepte d'entendre les questions posées aux chercheurs par des syndicalistes représentant les travailleurs de la terre, ceux d'ici mais aussi ceux de pays qui demandent le droit à la diversité pour survivre.

Conclusion : pour un débat citoyen !

Il est urgent d'ouvrir aussi bien dans les organismes de recherche que dans la société, un large débat citoyen sur ce sujet. Ces questions de bioéthique intéressent les citoyens et en particulier les salariés, lesquels doivent être correctement informés des enjeux, pouvoir dire leur avis et faire des propositions. La CGT, en tant qu'organisation syndicale de salariés, a le devoir de créer les conditions permettant aux travailleurs d'intervenir dans un débat qui contribuera à définir les valeurs démocratiques dans la société future.

Réunion des secrétaires après la réforme des pensions



Edward Sjöberg

SECURITE SOCIALE

Histoire d'une Conquête !

« Je ne traiterai pas ici de l'histoire des régimes particuliers. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, le champ est vaste pour les instituts d'histoire des professions... »

Les origines lointaines

Le besoin de se protéger contre les risques est très ancien, il est bien antérieur au capitalisme... La famille est l'un des remparts contre l'adversité, de nombreux enfants assurant la solidarité entre générations, elles-mêmes beaucoup plus courtes que de nos jours. Le seul concept disponible au-delà est celui de « la charité ». Le rôle des communautés religieuses est prépondérant dans ce domaine, avec de nombreux hôpitaux et hospices. Dans certains secteurs, mines, armée, marine royale, des systèmes de protection sociale très spécifiques sont inventés. Mais la première réponse étatique aux problèmes de la pauvreté remonte aux lois élisabéthaines : celle prise en 1601 confère un droit à l'assistance, par de l'argent de la paroisse et par un travail. Mais c'est aussi un système de répression contre les pauvres ! Celui qui refuse un travail peut aller en prison.

En France, la Révolution de 1789 n'apporte pas de solution à la misère : les conceptions « libérales » s'opposent à toute compensation systématique des risques sociaux. Pourtant, dans les villes, on connaît déjà l'enfer du paupérisme. La Constitution de 1793, la plus avancée, va qualifier ce problème de « dette sacrée », mais la bourgeoisie qui a conquis le pouvoir, n'entend pas honorer la dette !

Je citerai Adolphe Thiers, parfait représentant de sa classe : « Il est important que la bienfaisance, quand elle passe du particulier au public, garde son caractère de vertu, et non de contrainte désastreuse ». Cette déclaration devant la Chambre des Pairs s'accompagne d'une image propre à faire trembler l'auditoire, celle du « mendiant réclamant son dû le fusil à la main » !

Ce sont les socialistes, en particulier Jean Jaurès, qui vont opposer à cette conception, celle de « l'assurance ».

L'expansion du capitalisme

Le capitalisme et l'industrialisation vont exacerber les risques. Beaucoup d'enquêtes sociologiques montrent

Réflexions sur les origines historiques d'une invention sociale à longue portée, aujourd'hui remise en cause... L'Institut Cgt d'histoire sociale tenait conférence à Montreuil, le 9 octobre 2003. Extraits de l'intervention de Jean Magniadas, vice-président de l'Institut.

l'extraordinaire misère sociale. Ainsi Vuillermé, sociologue célèbre et notable bourgeois, décrit ainsi des ouvrières du textile : « une multitude de femmes, maigres, marchant nu-pieds dans la boue »... Eugène Varlin écrira : « l'ouvrier regarde sa vieillesse avec effroi ».

En 1826 à Paris, 244 chutes d'échafaudage sont recensées, 72 sont mortelles. Les risques sont très grands de maladies professionnelles, d'invalidité, et de perte de son emploi. La mort à l'hospice est une crainte générale. Les premières formes de sécurité sociale seront des inventions ouvrières.

La création des mutuelles est la première de ces inventions. Celle des menuisiers de la région parisienne date de 1780. Ce sont des prolongements des corporations, l'Etat ne peut pas s'y opposer. Elles se multiplient à la veille de la Révolution de 1830. Ces mutuelles vont évoluer vers des

actions de solidarité et de soutien des grèves. Elles sont un outil de formation pour la partie la plus avancée de la classe ouvrière.

Les sociétés de résistance, dont le plus bel exemple est celle des canuts lyonnais, sont une forme intermédiaire entre les mutuelles et les chambres syndicales, traduisant le progrès de la conscience sociale. La mutualité habitue les travailleurs à se concerter, à débattre de leurs intérêts communs. Il est vrai que ce sont les ouvriers les plus qualifiés, ceux qui ont un métier, qui adhèrent aux mutuelles. C'est le cas dans le Livre, avec des formes qui perdureront longtemps.

Le développement du capitalisme se poursuit. Les travailleurs constituent des Chambres syndicales, puis des Bourses du Travail et des Fédérations professionnelles, puis en 1895, c'est la création de la Cgt.

Le patronat et le gouvernement vont essayer de contourner, d'isoler, d'endiguer les mutuelles...

Les patrons créent alors des « œuvres sociales », qui apportent une protection limitée, associée à du contrôle social. C'est le temps du paternalisme flamboyant, avec Michelin, Peugeot, Japy, ou sur des régions entières comme celle de Mulhouse avec le textile...

L'un des dirigeants patronaux de la métallurgie, Robert Pinault, écrira : « *Les industriels considèrent le patronage comme un devoir social, et le meilleur moyen de constituer une main-d'œuvre stable et dévouée* ».

Le contexte conduit cependant à de fortes luttes ouvrières. En 1848, les ouvriers ont réclamé « le droit à l'emploi », un droit essentiel contre le risque !

Le Second Empire se livra à une forte démagogie sociale, « soutenant » la Mutualité pour mieux l'encadrer, en plaçant à la tête des sociétés de secours mutuel, des « hommes de bien »... La grande réponse brandie pour améliorer la condition ouvrière, est alors – déjà –, l'épargne. On propose cela à des ouvriers qui n'ont même pas les moyens d'assurer leur propre survie !

La Troisième République ne répondra pas aux besoins élargis de sécurité de l'existence. Dans les industries les plus concentrées, comme les mines de charbon, on voit apparaître des premières formes de protection sociale organisée. Cette stratégie répond aux besoins du Capital, attirer et fixer la main-d'œuvre. Le logement social fait partie de cet ensemble. Les grandes dynasties du textile également installent des œuvres sociales, pour maîtriser la conscience politique, mais aussi pour fixer leurs ouvriers... Parfois dans ces institutions patronales existent des conseils d'administration, où siègent des salariés, mais sans aucun pouvoir.

Avec les doctrinaires du radicalisme républicain, soutenus par Emile Durkheim, apparaît une troisième voie de pensée, celle du « solidarisme », professé par de grands juristes, qui prônent l'intervention de l'Etat. C'est le passage idéologique à autre chose que le « libéralisme » issu de la Révolution française...

Les législations sociales

Ce sont les socialistes qui déposent des projets de lois sur ce sujet, mais la résistance parlementaire à la protection sociale est très forte ! Il se passe donc toujours beaucoup de temps avant que ces lois ne soient votées... 18 ans avant que n'aboutisse la loi sur les accidents du travail, 20 ans pour la loi sur les retraites ouvrières et paysannes...

Les premières « assurances sociales », votées en 1930, ont rencontré les mêmes obstacles. Dès cette époque, on voit apparaître l'argument de « charges » trop importantes pour les entreprises, notamment pour les petites, ainsi que l'argument d'une « contrainte » exercée, nuisible au développement économique. En 1925, un économiste libéral écrit : « *l'assurance-chômage, cause du chômage permanent* »...

Le journal d'entreprise de Michelin traitera de « loi folle » la loi sur les assurances sociales. Le patronat mène avec constance une véritable campagne organisée.

Cependant, le syndicalisme gagne en puissance, et d'autre part la croissance économique « justifie » les revendications sociales.

Les socialistes, Jaurès en tête, soutiennent les lois sociales, ainsi que l'obligation de s'y soumettre. Ils avancent la perspective d'une unité des systèmes de protection sociale.

Je parlerai peu des allocations familiales, car leur histoire est spécifique. Elles figurent dans l'arsenal du paternalisme. C'est un patron de l'Isère, Romanet, qui crée les premières allocations familiales. Ce qui n'est pas très gérable dans le cadre étroit d'une entreprise ! Une partie du patronat souhaite que les femmes restent à la maison...

Les réactions du mouvement syndical

Beaucoup d'erreurs ont été dites et répandues sur ce point, selon lesquelles la Cgt aurait refusé les assurances sociales. La réalité est différente.

Les anarcho-syndicalistes de la Cgt avant 1914 refusent « la cotisation ouvrière » : ils pensent que c'est à l'Etat d'assurer la protection des travailleurs âgés par exemple, et réclament une loi dans ce sens.

Jaurès, Guesde, Vaillant, sont sur les mêmes positions.

Alphonse Merrheim secrétaire de la Cgt, en 1901, estime-
ra que « *les retraites ouvrières valent deux fois les
ouvriers : une fois par la cotisation ouvrière, une deuxiè-
me fois parce que les capitaux placés à ce titre vont rap-
porter beaucoup d'argent aux industriels* »...

Après la scission, la Cgt se rallie aux retraites avec cotisa-
tion ouvrière, et revendique de les gérer, parlant de « *salai-
re différé* ». Elle réclame également « *un prélèvement sur la
production* ».

La Cgtu restera fidèle aux critiques émises avant 1914. Il y
aura des grèves dans le Nord contre la cotisation ouvrière.
Le Parti communiste français critique la loi, mais il s'abs-
tient lors du vote.

Durant la période 1920-1940, on assiste à la généralisa-
tion des systèmes créés au départ pour un petit nombre de
travailleurs. Il faut penser aussi que le risque de chômage
apparaît désormais comme majeur ! Et l'intervention de
l'Etat comme absolument nécessaire.

Le régime comprend sept millions d'assurés à la sortie de
la Seconde Guerre mondiale. Mais après cette guerre, les
régimes de retraites se retrouvent complètement dévaloris-
és ! Cette expérience concrète de la dégradation des
systèmes va servir à ceux qui l'ont subie...

De même, la façon scandaleuse dont les assurances traitent
les cas d'accidentés du travail, sous le régime de la loi
de 1898, fait qu'elles ne peuvent résister en 1945, à l'in-
clusion de ce risque dans la Sécurité sociale !

La création de la Sécurité sociale

Deux systèmes de sécurité sociale existent déjà en
Europe : le système Bismarck en Allemagne, le système
Beveridge en Grande-Bretagne. Pierre Laroque était à
Londres, il a lu le rapport Beveridge, qui adopte des prin-
cipes d'universalité, d'unicité, d'égalité... Beveridge pense
également la sécurité sociale en lien avec la sécurité de
l'emploi.

Le système français va s'inspirer de ce modèle, en s'ef-
forçant de le dépasser. Il va procéder des idées générales
avancées dans le programme du Conseil national de la
Résistance. Il s'impose comme une pièce essentielle du
modèle social issu de la Libération, et reste solide malgré
les attaques persistantes.

Le régime adopté en 1945 est un compromis : ce n'est
pas tout à fait ce que voulait Ambroise Croizat, même si
c'est un très bon compromis !

L'intelligence politique de Croizat va donner toute sa mesu-
re dans la mise en place de l'institution, qui est un enjeu
décisif. En face, il y a le Mrp, qui a obtenu l'autonomie des

allocations familiales, avec le soutien de la Cftc. La Cftc
refusera d'ailleurs de siéger dans le premier conseil d'ad-
ministration de la Sécurité sociale. Les mutualistes ne
voient pas d'un très bon œil ce nouveau pouvoir, ils oppo-
seront des listes à celles de la Cgt. Mais la Cgt arrive lar-
gement en tête des premières élections organisées.

Les effets économiques et sociaux de ce système ont été
très importants, pour stabiliser le niveau de vie des tra-
vailleurs, diminuer les inégalités. La productivité a large-
ment progressé sur la période. Pourtant, les critiques ont
toujours été virulentes. Le patronat accuse la Sécurité
sociale : d'être inflationniste, de réduire l'épargne, d'affaiblir
la compétitivité, de renchérir le coût des soins, qui devient
« incontrôlable »...

Dans la même période, tous les pays les plus développés
se dotent de systèmes de protection sociale...

Pour défendre la Sécurité sociale...

Les besoins de santé, d'équipements sociaux grandis-
sent... N'est-ce pas l'un des visages du progrès ? Les
opposants à la Sécurité sociale remontent au créneau en
partant des coûts réels, et de la dégradation qu'ils ont
imposée au système. Derrière les « ordonnances » du
Général de Gaulle, jusqu'aux multiples décrets qui rognent
les prestations, augmentent les cotisations des salariés, éli-
minent les élections, le patronat affiche clairement la cou-
leur, et les assurances veillent... On voit aujourd'hui l'asso-
ciation Seillière/Kessler !

La lutte pour la défense de la Sécurité sociale semble être
arrivée à un tournant décisif. Ce qui est nouveau, c'est l'am-
pleur de l'offensive. Le gouvernement français veut une
réforme structurelle du système, qui le rapproche des
moins-disants comme celui des Usa, où la couverture
sociale obligatoire reste très faible. Mais l'affrontement
prend une dimension mondialisée, en Europe et sur
d'autres continents. L'Oit affirme le besoin de protection
sociale de tous les travailleurs du monde...

Dans notre pays, la population est très attachée à la
Sécurité sociale. Si la bataille n'est pas gagnée d'avance,
elle peut être gagnée ! »

Jean Magniadas

Vice-président de l'Institut Cgt d'histoire sociale

A propos des élections au CAES

Se mobiliser pour le second tour

56% : s'il y a un chiffre à retenir du premier tour des élections au CA du CAES, c'est bien celui-là !
56% d'abstention, en augmentation de deux points par rapport aux précédentes élections en 2000.

Ce chiffre devrait interpeller toutes les organisations syndicales!

Ce chiffre est démonstratif de la capacité, ou plutôt, dans le cas présent, de l'incapacité à mobiliser les personnels à voter pour des enjeux d'importances qui peuvent avoir des conséquences bénéfiques, s'agissant de l'action sociale, dans leur vie professionnelle et privée.

Quant au SNTRS, ce chiffre nous a interpellé et nous avons essayé de comprendre, pourquoi les agents CNRS actifs et retraités paraissent indifférents et participent de moins en moins à l'expression fondamentale de la démocratie, le droit de voter.

Ce constat, malheureusement, se vérifie sur l'ensemble des élections au CNRS.

Montée de l'individualisme?

Mauvaise image des syndicats?

Manque de communication?

Manque de mobilisation des camarades?

Nous trouvons plus d'interrogations que de réponses à notre questionnement.

Au CAES, nous cherchons les véritables causes car aujourd'hui nous constatons que le nombre d'utilisateurs est en constante augmentation.

Fin 2002, 52% d'agents CNRS (+ de 13 000) étaient recensés dans la base de données, ce qui représente environ 50 000 utilisateurs avec les familles.

La conséquence de cette abstention, faute de quorum, est le déroulement d'un 2^{ème} tour

Et qui dit, 2^{ème} tour, ouverture à tous les syndicats ou listes non représentatifs au CNRS, donc une liste SUD.

L'on s'y attendait, il avait raté le coche il y a trois ans, pas deux fois de suite.

Il faut mobiliser notre énergie pour notre syndicat, le SNTRS.

Il faut que nous ayons tous conscience que l'action sociale n'est pas mineure dans nos engagements,

L'action sociale du CAES c'est avant tout :

DE LA SOLIDARITÉ,

LE DROIT À L'ENFANCE

LE DROIT AUX VACANCES

UN SALAIRE DIFFERE

Nous n'avons pas le droit au défaitisme ou à la morosité. Aujourd'hui, nous sommes en situation favorable :

FAVORABLE parce que nous avons un programme d'action sociale ambitieux qui appelle à de nouvelles conquêtes

FAVORABLE parce que nous avons su renouveler nos militants et c'est une équipe soudée, féminisée et rajeunie qui aura à cœur de travailler,

FAVORABLE parce que la trahison de la CFDT sur la réforme des retraites a dérouté leurs militants, qui à ce jour, rejoignent soit la CGT, l'UNSA, SUD ou créent de nouvelles structures.

FAVORABLE parce que pour notre syndicat, le SNTRS-CGT, se présente une situation unique et historique de devenir en 2004, le premier syndicat de la recherche au CNRS

C'est pourquoi, le Bureau National appelle : à afficher dans tous les labos et services, à distribuer le SNTRS INFO spécial élections CAES, à convoquer des AG. Il appelle à la "mobilisation générale" de tous les militants afin de gagner ces élections en 2004.

Votez et faites voter pour le SNTRS—CGT